



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025, A 19H30

PRESIDENCE	Mme Irene Bernhard, Présidente
CONSEIL GENERAL	49 Conseillers généraux sont présents
EXCUSE	---
ABSENT	M. Maxime Vorlet
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2025 disponible sur le site internet www.villars-sur-glane.ch
2. Message relatif au règlement communal sur l'aide au logement
3. Planification financière 2026-2030
4. Budget 2026
 - Présentation générale du budget de résultats et des investissements
 - Rapport de la Commission financière
 - Examen du budget de résultats et des investissements
 - Vote des investissements jusqu'à concurrence de CHF 100'000.-
 - Vote final du budget de résultats et des investissements
5. Message relatif aux études pour le remplacement du système de chauffage-ventilation-climatisation de la « salle Mummenschanz » de l'Espace Nuithonie
6. Message relatif à la construction de nouveaux vestiaires sur le site du centre sportif du Platy
7. Message relatif aux études pour la rénovation des vestiaires du centre sportif du Platy
8. Message relatif à la révision totale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine ARS
9. Postulat N° 040 déposé Mme Irene Bernhard (PVL) concernant le frelon asiatique
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)

10. Postulat N° 041 déposé Mme Irene Bernhard (PVL) et M. Nicolas Schmidt (Les Verts concernant la valorisation des déchets alimentaires pour la production de biogaz et de compost
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)

11. Divers

Mme Irene Bernhard, Présidente. Il est 19 h 30 et nous avons une soirée chargée devant nous. J'ouvre donc la séance de notre Conseil général de ce soir et je vous souhaite, à toutes et à tous, la bienvenue.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel en date du 24 novembre 2025, soit dans le délai légal de 15 jours et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

Je prie les scrutatrices et scrutateurs de bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers et Conseillères généraux présents.

Nous sommes actuellement 45 conseillers et conseillères présents.

J'observe que la majorité des membres sont présents. Le quorum est atteint et nous pouvons valablement siéger.

Je n'ai pas reçu d'annonces d'absences pour la séance de ce soir. Cependant, du côté du Conseil communal, Mmes Caroline Dénervaud et Francine Defferrard ainsi que M. Marco Aurelio Andina arriveront avec du retard.

Mme Valérie Ugolini quittera la Commune en fin d'année et donc le Conseil général. Ce seront par conséquent ses dernières séances. Tu vas nous manquer Valérie !

Passons à l'ordre du jour. Vous avez tous été invités pour deux soirées consécutives. Nous avons le budget, la planification financière, cinq messages, deux postulats et nos chers divers comme menu pour ces deux soirs. Nous devons absolument traiter le budget, prendre connaissance de la planification financière et adapter les statuts de l'ARS. Pour traiter le budget, il faut d'abord décider sur la suite de l'aide au logement. Les synergies avec les travaux des tiers nous obligent également de traiter le message pour les nouveaux vestiaires sur le site du centre sportif du Platy. Les vestiaires existants sont dans un état lamentable, la salle Mummenschanz doit rester une salle agréable pour des pièces de théâtre animées. De plus, les frelons asiatiques ne vont pas tarder à arriver même si nous souhaitons qu'ils patientent un peu tant que nous n'avons pas traité

leur postulat et pour finir, nous avons certainement besoin d'énergie... Bref, tous les points à l'ordre du jour ont de bonnes raisons d'y figurer.

M. Mathias Sluga, Conseiller général, rejoint la séance à 19h34.

Si nous restons bref dans nos interventions, nous aurons peut-être la chance de passer la soirée de demain avec des personnes qui nous sont autant chères que nos collègues de cet hémicycle. Pour cela mettons-nous au travail !

Avez-vous des remarques à formuler en ce qui concerne l'ordre du jour ? Tel n'est pas le cas.

Nous sommes actuellement 46 Conseillers généraux.

Passons à la communication de la Présidente qui va être brève étant donné le contexte que je viens de vous exposer.

Je remercie toutes les commissions, sociétés, homes, institutions, services, personnes, que ce soit de façon officielle ou informelle, qui m'ont invitée afin de présenter leur travail à la Commune. C'est une expérience unique d'être Présidente du Conseil général et je vous remercie chaleureusement de m'avoir donné cette chance afin de découvrir encore davantage notre Commune. Je vous recommande, à toutes et tous, présents ce soir, de faire cette expérience, de vous représenter pour le Conseil général et de continuer à vous engager politiquement.

Même si parfois c'est difficile de concilier la politique avec tout ce que nous avons à côté. Même si parfois nous n'avons plus d'énergie pour préparer les séances de commission, les séances de groupe, nos interventions, mettre sur papier les idées de postulat que nous avons en tête. Même si parfois nous nous demandons pourquoi nous faisons tout ça. Même si souvent on se dit que ce serait plus agréable de rester à la maison et de passer du temps en famille, à boire un verre de bon vin avec nos proches ou inviter des amis au lieu de faire de la politique. Je pense que ça en vaut la peine car il faut s'engager pour la Commune, pour la société, pour l'environnement, pour nos enfants et pour notre futur.

Qu'importe notre positionnement politique ; l'important est que nous nous engagions, que nous apportions nos idées, nos réflexions, nos propositions d'amélioration, que nous débattions et que nous échangions nos opinions. C'est notre démocratie, c'est notre pouvoir ! Machen wir weiterhin das Beste draus !

M. Edouard Overney, Conseiller général, rejoint la séance à 19h35.

Je ne peux malheureusement pas répondre à toutes les invitations. Je cherche toujours l'équilibre entre mon engagement politique, ma vie familiale et professionnelle et mes autres intérêts. Comme évoqué, je trouve très intéressant de voir tout ce qui se passe dans notre Commune grâce à ces invitations. Merci encore !

J'ai répondu positivement à une invitation qui est celle de souper du personnel. Je tiens, ce soir, à réitérer mes remerciements envers les employés de la Commune. Nous habitons une Commune où il fait bon vivre et c'est grâce à une administration qui prend ses tâches au sérieux et essaie de faire toujours au mieux. Je l'en remercie. Merci également au Conseil communal qui gère tout cela en tant que milicien, ce qui n'est pas toujours facile ! Merci aussi à vous tous ici présents pour votre engagement.

MM. Dimitri Küttel et Luc Braillard, Conseillers généraux, rejoignent la séance à 19h36.

J'en ai terminé. Revenons à nos affaires importantes. Je vous rappelle de transmettre au secrétariat communal, si possible en version électronique, vos interventions afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Les amendements du budget doivent contenir la page, le numéro de la rubrique, le montant prévu Conseil communal et le nouveau montant proposé.

Cela étant dit, nous pouvons passer à notre ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2025 disponible sur le site internet www.villars-sur-glane.ch

Mme Irene Bernhard, Présidente. Le procès-verbal de notre séance du 3 juin 2025 est disponible sur le site internet de la Commune. J'en profite pour remercier Mme Vonlanthen pour son travail de rédaction. Y a-t-il des remarques au sujet du procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, je vous propose de procéder à son approbation.

Nous sommes actuellement 49 Conseillers généraux.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 3 juin 2025 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2025 est accepté par 48 oui et 1 abstention

Mme Irene Bernhard, Présidente. Nous passons au point 2 de notre ordre du jour.

2. Message relatif au règlement communal sur l'aide au logement

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 26 novembre 2025, la Commission financière a reçu Mme Alizée Rey et M. François Grangier, Conseillers communaux en charge du dossier.

La Commission financière les remercie pour leur présentation et pour les explications et réponses données lors de cet entretien.

La discussion qui a suivi ces présentations a été riche en informations. Elle a permis de bien comprendre le mécanisme et les liens entre l'aide au logement et le rôle que tiendra la Fondation de la Commune de Villars-sur-Glâne pour le logement (la Fondation) dans le financement de l'aide directe.

La Commission financière s'est également assurée que les nouvelles dispositions de ce règlement ainsi que le rôle que prendra peu à peu la Fondation ne généreront pas de coûts supplémentaires pour la Commune. Notamment car entreront en vigueur en 2026 les Prestations complémentaires pour les familles (PCFam), financées par le Canton.

Sur la base des informations transmises, tant dans le message que lors de la discussion avec Mme Rey et M. Grangier, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le règlement communal sur l'aide au logement.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je donne la parole à la Commission de politique sociale. Mme de Buman.

Mme Caroline de Buman, Présidente de la Commission de politique sociale. La Commission de Politique sociale s'est réunie le 27 novembre dernier afin de se pencher sur le message au Conseil général relatif au règlement communal sur l'aide au logement.

L'objectif de la séance était de recevoir des explications complémentaires de la part de Mme Alizée Rey et M. François Grangier. La Commission remercie Mme Rey et M. Grangier pour les explications données lors de cette séance.

La Commission a dû constater que concernant l'aide directe au logement, le Conseil communal n'a suivi que très partiellement les recommandations émises par le rapport de la Commission de

politique sociale, datant du 11 mars 2020, pourtant établi sur proposition du Conseil communal et mandat tacite du Conseil général. En effet, en résumé, le rapport de la Commission de politique sociale recommande :

1. d'élaborer une nouvelle politique communale d'aide au logement et
2. de supprimer l'aide directe au logement.

Concernant la nouvelle politique communale d'aide au logement, en créant une fondation ayant pour but d'assurer des logements à loyers modérés, des logements adaptés aux seniors et garantissant une certaine mixité sociale, le Conseil communal a créé le fondement d'une nouvelle politique communale de logement « d'aide indirecte » qui répond aux préoccupations mises en avant dans le rapport.

Cependant, la recommandation demandant la suppression de l'aide directe au logement, émise à l'unanimité de la Commission de l'époque, n'est aucunement reflétée dans le message et le projet de Règlement soumis aujourd'hui.

Au contraire, le Conseil communal a inscrit explicitement le maintien de l'aide directe et son financement subsidiaire permanent par la Commune dans le projet de Règlement.

La Commission a constaté que, sur ce point essentiel, le Conseil communal a ignoré l'avis de la Commission de politique sociale. Une manière de faire que la Commission qualifie de peu respectueuse et insatisfaisante.

Cela étant dit, afin de pouvoir avancer sur ce dossier « serpent de mer », la Commission de politique sociale a cherché un compromis.

Afin que ce compromis soit acceptable, la Commission de politique sociale estime que la solution doit au moins respecter l'idée générale de l'objectif visé par la recommandation en question. Pour garantir cela, selon la Commission, il est essentiel que cette aide soit, dans un délai raisonnable, financée uniquement par la Fondation et ne figure plus au budget communal.

Selon les informations complémentaires obtenues par M. François Grangier, la Fondation sera en mesure d'assurer le financement de l'aide directe au logement d'ici à environ 5 ans, mais au maximum d'ici à 10 ans.

Au vu de ces informations, la Commission propose d'introduire une phase de transition limitée dans le temps. Concrètement, afin de s'assurer que l'aide directe au logement ne figure à terme

plus dans le budget communal, la Commission estime qu'il est raisonnable de prévoir une phase de transition de 10 ans. Ainsi, les modalités de financement proposées par le Conseil communal au titre IV du projet de Règlement restent inchangées, mais sont limitées à maximum 10 ans.

Au vu de ce qui précède, la Commission de politique sociale propose, à l'unanimité des membres présents, de modifier deux alinéas de l'article 20 du Règlement proposé aujourd'hui (**Annexe I au PV**), à savoir :

¹ **Pendant dix ans et** tant que la Fondation ne dispose pas de ressources suffisantes pour assumer le financement de l'aide directe au logement, la Commune continue à financer cette aide.

⁴ **Pendant la phase de transition,** toute évolution du financement entre la Commune et la Fondation doit garantir la continuité de l'aide directe et respecter les buts du présent règlement.

Finalement, afin de pouvoir suivre le dossier et faire rapport au Conseil général si nécessaire, la Commission de politique sociale demande au Conseil communal de lui faire rapport annuellement sur l'évolution du projet, notamment sur l'état des finances de la Fondation et l'avancement des constructions en cours ainsi que d'éventuels nouveaux projets de construction ou autre de la Fondation.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal, rejoint la séance à 19h 44.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal, Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Le message sur l'aide au logement vous est soumis ce soir avec l'idée du maintien de l'aide directe. Pour rappel, en 2023, le Conseil général avait validé le message relatif à la mise en œuvre de la politique communale du logement où dans les statuts de la Fondation figurait également le financement de l'aide directe au logement. Il y a eu des possibilités de s'exprimer à ce sujet et la majorité du Conseil général avait validé ce message.

Dans l'ensemble tout a été dit. Peut-être quelques informations sur la situation actuelle de l'aide directe au logement. Entre 2020 et 2024, les bénéficiaires de l'aide au logement ont diminué de 99 à 73 notamment en raison d'un seuil d'éligibilité qui est de CHF 45'000.- de revenu resté inchangé depuis plusieurs années. Depuis 2020, le marché du logement a beaucoup évolué avec l'augmentation des loyers mais aussi avec moins de logements vacants. En juin 2020, il y avait 1.89% de logements vacants et en juin 2024, 1.16%. Si vous faites des recherches sur les sites de locations, le marché à Villars-sur-Glâne est relativement sec.

L'aide directe au logement permet à certains ménages modestes d'éviter l'aide sociale et des déménagements forcés dans un marché sous tension. Les enjeux dans le domaine du logement pour ces prochaines années sont énormes. C'est pour cela que nous avons décidé de développer une politique d'aide indirecte et une politique d'aide directe afin d'éviter la ghettoïsation sociale. L'aide directe au logement permet aux personnes de rester dans leur logement et ne pas devoir déménager. Cela garanti aussi une certaine mixité sociale.

En ce qui concerne les amendements évoqués par la Commission de politique sociale, notamment par rapport à la durée de dix ans, le Conseil communal se ralliera et validera l'amendement tel que proposé.

Pour terminer au sujet du rapport annuel, la Fondation pour le logement a l'obligation d'établir un rapport annuel. D'autre part, une séance par année peut être organisée avec la Commission de politique sociale, sans problème, pour suivre l'évolution.

Pour ma part, j'en ai terminé. Peut-être que mon collègue, M. Grangier souhaite ajouter d'autres éléments ?

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale, rejoint la séance à 19h47.

Mme Irene Bernhard, Présidente. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Deux mots pour vous expliquer la situation de la Coopérative VISAL et la Fondation pour l'aide au logement qui a été mise sur pieds.

Tout d'abord, la Commune de Villars-sur-Glâne a donné un droit de superficie pour 2 lots en faveur de la nouvelle Fondation. Le premier lot, comme vous pouvez le voir au beamer (**Annexe II au PV**) se situe entre la route du Marteray et la route de la Glâne. Nous avons décidé de nous occuper dans un premier temps de ce lot car il paraissait plus facile à traiter, croyait-on ! Et dans un deuxième temps, nous nous occuperons de la parcelle de plus de 10'000 m2 qui se situe derrière Nuithonie pour des typologies de logements adaptés ou destinés aux seniors.

Quelques mots sur les parcelles de la route de la Glâne qui font parties du PAD 34-35 au niveau communal. Une étude de faisabilité avait déjà été réalisée par un architecte en 2022 pour anticiper les décisions du Conseil général par rapport à l'octroi de ce droit de superficie afin d'être cohérent dans nos propositions.

Dans le rond rouge, il y a quatre parcelles, trois appartiennent à la Commune et une au Canton,

respectivement au Service des ponts et chaussées, qui l'avait acquise lorsque la Commune avait acquis les anciens chalets qui se situaient sur ces deux parcelles. Le Canton avait acquis la parcelle 5170 dans le cadre des réflexions de la route de la Glâne et voulait, dans un premier temps, faire un giratoire. Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts et cette option a été abandonnée au profit d'un carrefour avec des feux.

Finalement, le Canton a trop de terrain pour réaliser les aménagements qu'il a prévu sur la jonction « route de Cormanon - route de la Glâne ». Il s'agit d'une surface de 210 m², en rose sur le plan, dont le Canton n'a plus besoin. En revanche, ce dernier a besoin d'une surface de 224 m² sur la parcelle supérieure pour réaliser les accès piétons/vélos.

Dès lors, nous avons demandé au Canton si un échange de terrain était possible pour éviter des frais supplémentaires et surtout pour que, cet échange nous permette de construire un bâtiment dans un rectangle mieux dimensionné.

Cela fait plus d'une année que nous avons abordé le Service des ponts et chaussées à ce sujet au travers de divers grémiums. Etant toujours sans nouvelle, le Conseil communal leur a adressé une correspondance au mois d'août de cette année qui est restée lettre morte jusqu'à il y a deux jours. En effet, nous leur avons mis la pression en leur disant que le dossier allait être traité ce soir devant le Conseil général. Dès lors, le Canton a donné son accord pour cet échange de terrain qui va permettre de poursuivre le projet car l'architecte était en attente de cette décision pour avancer.

Le slide suivant concerne des projections de bâtiments qui avaient été faites en récupérant totalement la virgule (parcelle 5170) appartenant au Canton selon la variante 1 et sans la virgule selon la variante 2. Aujourd'hui, un projet pourra être réalisé entre les deux variantes. La surface de plancher habitable pourra être augmentée grâce à cet échange de terrain.

Un dernier mot au sujet de la société coopérative VISAL existante et la Fondation qui a été créée en début de cette année. Pour ces deux entités, ce sont les mêmes personnes qui siègent au Comité de la VISAL et au Conseil de fondation ceci afin d'avancer plus rapidement sur ce dossier.

Il a également été envisagé de transférer les immeubles qui appartiennent à la VISAL dans la Fondation afin d'avoir une seule structure qui gère le tout. Malheureusement, nous sommes confrontés aux droits de mutation élevés pour les immeubles existants qui ont une certaine valeur. Une demande de dérogation a été faite au Service cantonal des contributions, respectivement un « ruling fiscal » pour effectuer cette transaction gratuitement. A ce jour, nous n'avons pas encore de réponse. Ce procédé permettrait à la Fondation de bénéficier des immeubles de la VISAL dont

les revenus confortables couvriraient une grande partie de l'aide directe au logement. Nous pourrions avancer rapidement du moment que les instances cantonales donnent des réponses et nous soutiennent dans nos démarches.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. M. Dousse.

M. Nicolas Dousse, Conseiller général. Lors de sa séance du 2 décembre 2025, le groupe Le Centre a pris connaissance du message relatif au règlement communal sur l'aide au logement. Le présent règlement date du 16 novembre 2020 et avait une validité de 5 ans. Cela fait donc 5 ans que le Conseil Communal connaît l'échéance du 31 décembre 2025 pour ce règlement.

Et voilà que tout juste 3 semaines avant l'échéance, il arrive avec un message adaptant le règlement communal. J'y vois deux raisons potentielles. Premièrement, une incapacité du Conseil Communal a anticipé, ou deuxièmement, à « une prise d'otage » du Conseil général. En effet, il est facile de brandir l'argument que si le message est refusé certaines familles perdront leur aide sans aucun temps pour se retourner. Dans le premier cas, il s'agit d'incompétence « Gouverner, c'est prévoir », dans le second, d'un déni clair de démocratie.

L'aide au logement est débattue dans ce Conseil depuis près de 25 ans. Je vais donc me limiter à résumer les points les plus importants.

L'aide directe au logement a été introduite comme mesure provisoire il y a plus de 30 ans. Or, force est de constater qu'il n'y a rien de plus permanent qu'une mesure provisoire.

Lors de plusieurs débats au sein de ce Conseil, tout comme par le biais de diverses interventions parlementaires, le Conseil général a demandé que la politique communale d'aide au logement soit réévaluée et que, cas échéant, une nouvelle politique du logement soit mise en place.

Pendant la dernière législature, sur demande du Conseil communal, et sur mandat tacite du Conseil général, la Commission de politique sociale a procédé à cette réévaluation et a émis en 2020 un rapport avec des recommandations concrètes quant à la nouvelle politique d'aide au logement à mettre en place.

La recommandation principale, émise à l'unanimité de la Commission d'alors, est claire : elle demande de supprimer l'aide directe et de la remplacer par une aide indirecte. Cette aide indirecte est à assurer par VISAL, respectivement la Fondation créée entre-temps à cet effet.

A quoi bon avoir une Commission de politique sociale, de lui demander de fournir un rapport, si, à la fin, le Conseil Communal ne suit pas ses recommandations.

Ces dernières années, lors des débats sur le sujet, le groupe Le Centre s'est à maintes reprises prononcé en faveur d'un remplacement de l'aide directe par une aide indirecte au logement.

En 2023, lors du débat sur le message relatif à la mise en œuvre de la politique communale de logement, le groupe Le Centre a soutenu la création de la Fondation et la cessation d'un droit de superficie gratuit à cette dernière. Ceci dans le but de permettre de remplacer l'aide directe par une aide indirecte efficace. Pour le groupe Le Centre, la création de la Fondation allait clairement de pair avec la suppression de l'aide directe. Les statuts de la Fondation n'ont d'ailleurs pas été validés par le Conseil général.

Lors de ce même débat, le groupe Le Centre a en outre vivement recommandé au Conseil communal d'évaluer l'option de réinvestir les bénéfices de la Fondation dans des projets avec une valeur ajoutée durable, plutôt que de les verser en aide directe au logement.

Force est de constater que le Conseil communal a décidé non seulement d'insister sur le fait de maintenir l'aide directe, mais en plus de persister à vouloir verser les bénéfices générés par la Fondation à l'aide directe. Aussi, basé sur le message, il semble que l'option de verser les bénéfices de la Fondation dans des projets avec une valeur ajoutée durable n'ait pas été évaluée.

Mais finalement, qu'est reproché à l'aide directe non limitée dans le temps telle que proposée dans ce message ?

1. Les locataires ne sont pas incités à faire appel aux autres solutions de soutien potentiellement plus adaptées et avantageuses pour eux si la situation devait perdurer.
2. Les propriétaires ne sont pas incités à offrir des loyers plus avantageux si la demande pour le type de logement et de loyer proposés venait à diminuer pour le segment de locataires ciblé par le propriétaire (menant ainsi à une possible distorsion du marché). Pire, déjà en 2016, le groupe Le Centre citait une étude qui a démontré que, je cite « *Les bénéficiaires de l'aide directe sont à même de payer davantage pour le logement, ce qui accroît la demande d'espace habitable. Une partie des aides profite dès lors directement aux propriétaires immobiliers. Selon différentes études, ces derniers capteraient entre 30 et 78 % de la majoration des allocations de logement* ». Fin de citation.

En résumé, l'aide directe au logement alimente un cercle vicieux, et non pas un cercle vertueux.

Un règlement non limité dans le temps, un principe d'aide directe inscrite comme objectif de la Fondation, il nous semble que le Conseil communal « saucissonne » le dossier afin d'obtenir le beurre, l'argent du beurre et la crémière. Cette manière de procéder, que ce soit sur la forme ou sur le fond, n'est pas acceptable pour le groupe Le Centre.

Le groupe Le Centre, à sa large majorité, propose de voter à la place du message présenté, une prolongation du présent règlement pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 30 juin 2027, afin d'éviter que le versement de l'aide directe pour les bénéficiaires actuels soit supprimé abruptement fin 2025. Cela donnera le temps au Conseil Communal de revoir sa copie afin d'y intégrer les recommandations de la Commission de politique sociale, notamment la recommandation de remplacer l'aide directe au logement par une aide indirecte au logement.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Mme Rozas Sagredo.

Mme Giovana Rozas Sagredo, Conseillère générale. La politique du logement sera l'un des grands défis de notre Commune dans les années à venir. Garantir des loyers abordables et des logements adaptés aux besoins de notre population, c'est l'objectif du message qui nous est présenté ce soir : le maintien de l'aide directe au logement et le développement progressif de l'aide indirecte, notamment par le biais de la Fondation de Villars-sur-Glâne pour le logement et de la coopérative VISAL, avec la construction de logements à loyers modérés sur notre territoire.

Quand on parle d'aide au logement, on ne parle pas de chiffres, ni seulement d'un budget. Nous parlons de vies, de familles, de citoyennes et citoyens de Villars-sur-Glâne qui peinent à joindre les deux bouts, mais qui tiennent bon, ici, dans notre Commune.

Ces personnes ne demandent pas la charité. Elles demandent simplement de pouvoir rester dans leur logement, dans leur quartier, au milieu de leurs voisins, sans craindre que le prochain bail ne les pousse à partir. Beaucoup d'entre elles se trouvent juste au-dessus du seuil des aides complémentaires : elles travaillent, elles cotisent, mais elles n'ont droit à rien. Et c'est précisément pour elles que notre aide communale fait toute la différence.

Le maintien de cette aide directe est une bouffée d'oxygène pour ces ménages. C'est aussi un acte de responsabilité collective. Car si nous la supprimons, ce n'est pas seulement leur vie qui devient plus précaire : c'est la cohésion sociale de notre Commune qui s'effrite.

Le Conseil communal propose aujourd'hui une approche équilibrée : continuer à soutenir directement les ménages modestes, tout en investissant dans des solutions structurelles à long

terme grâce à l'aide indirecte - via la Fondation communale pour le logement et nos partenariats avec VISAL.

C'est une vision à la fois solidaire et durable, qui prépare l'avenir sans abandonner personne dans le présent. Je le dis clairement : l'aide au logement n'est pas une dépense superflue, c'est un investissement humain. Elle permet à nos aînés de rester dans leur commune, à nos familles de vivre dignement, à nos jeunes de ne pas quitter Villars-sur-Glâne faute de moyens.

Oui, tout devient plus cher. Oui, nous devons gérer nos finances avec prudence. Mais serrer la ceinture ne peut pas signifier fermer le cœur. C'est pourquoi le groupe socialiste votera avec conviction en faveur de ce message, avec la certitude qu'en soutenant nos citoyens à garder un toit, nous renforçons le lien qui fait de Villars-sur-Glâne une commune humaine, solidaire et juste.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions ? Mme Ramuz.

Mme Laurence Ramuz, Conseillère générale. Les membres du groupe PLR–PVL se sont réunis le 4 décembre pour examiner le règlement communal sur l'aide au logement. Nous considérons que cette adaptation s'inscrit dans la continuité logique de ce qui a été entrepris jusqu'à présent en matière de politique du logement dans notre Commune.

Nous relevons que le montant alloué à l'aide au logement diminue chaque année, essentiellement parce que le nombre de bénéficiaires baisse lui aussi. Cette tendance est déjà observée depuis plusieurs années et elle va encore se renforcer avec l'introduction, dès 2026, des prestations complémentaires pour les familles. Ces nouvelles prestations augmenteront le revenu déterminant de certains ménages, ce qui risque d'en exclure davantage du dispositif, même lorsqu'ils continueront à faire face à des situations financières fragiles.

Ce constat exige de nous une politique claire : cibler l'aide là où elle est réellement nécessaire, garantir la cohérence du système et éviter toute politique de l'arrosoir. Cela implique de rester attentifs à l'évolution des critères afin que l'aide ne laisse pas de côté des familles modestes pénalisées par des seuils qui n'ont pas évolué au rythme du coût de la vie.

Enfin, nous rappelons le rôle important de la Fondation communale du logement, créée en 2023, qui poursuit le développement de logements à loyers préférentiels et contribue au financement durable de la politique du logement. L'aide directe est maintenue dans une phase transitoire, et cette combinaison d'outils doit permettre de soutenir de manière responsable les personnes qui en ont véritablement besoin.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Concernant l'argument pertinent avancé par M. Dousse d'arriver avec un message 3 semaines avant l'échéance du règlement, il faut savoir que le message était prêt pour la séance du mois d'octobre. Séance qui n'a pas eu lieu. Pour information, lorsque nous rédigeons un règlement, celui-ci doit être soumis à la direction cantonale concernée soit, la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF pour examen préalable. Chose qui a été faite au mois d'avril et qui prend un certain temps.

D'autre part, lorsque nous parlons d'aide directe au logement, nous parlons de 73 familles et quelques rentiers AVS/AI qui n'ont pas droit aux prestations complémentaires. Ce n'est pas une avalanche de personnes à revenu modeste qui touchent l'aide directe. De plus, avec les prestations complémentaires famille, on estime dans nos projections que 40% des familles concernées pourront bénéficier des prestations complémentaires familles, auront de meilleures conditions et sortiront de l'aide au logement. Ce qui est une bonne chose.

Par rapport à la Commission de politique sociale, je note qu'elle préavise favorablement ce message malgré ses recommandations. Ces dernières années, lors des discussions sur l'aide directe au logement, la problématique n'était pas l'existence de cette aide car tout le monde reconnaît qu'il y a des familles et des personnes qui ont des revenus modestes et qui ont besoin de cette aide mais plutôt sur le budget de fonctionnement de la Commune qui devrait assumer cette aide. La création de la Fondation permet de financer cette aide directe qui par son statut pourra aussi, à l'avenir, bénéficier d'aide de la Confédération pour la construction de logements.

Au sujet de la distorsion du marché immobilier, après avoir consulté la personne en charge d'évaluer les demandes au sein du Service des finances, celle-ci n'a pas constaté de distorsion. Par rapport aux propositions, si j'ai bien compris, il y en a une qui demande la prolongation du présent règlement pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 30 juin 2027, et une autre qui demande le renvoi dont je n'ai pas compris la teneur car si ma mémoire est bonne, lors d'une proposition de renvoi, il y a lieu de définir ce qui est exactement souhaité ?

Le Conseil communal s'oppose à ces deux propositions car dans ce nouveau règlement il y a également tout ce qui concerne l'aide indirecte et le fait de prolonger le règlement en vigueur pour quelques mois, empêche de mettre en œuvre les dispositions concernant la Fondation.

En l'état, le Conseil communal maintient sa proposition et vous propose d'en faire autant.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Est-ce que la parole est encore demandée ? Tel n'est pas le cas. Etant donné que le Conseil communal se rallie à l'amendement de la Commission de politique sociale, nous allons voter sur le règlement communal sur l'aide au logement tel qu'amendé ainsi que sur la demande de renvoi.

Le groupe Le Centre demande une interruption de séance.

La séance est interrompue de 20h15 à 20h20.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Pour clarifier la procédure, nous allons d'abord voter sur la demande de renvoi. M. Dousse demande la parole.

M. Nicolas Dousse, Conseiller général. Le groupe Le Centre retire sa demande de renvoi. Cependant, il restera attentif ces prochaines années sur les finances communales par rapport à ce point et, le cas échéant, reviendra si nécessaire, avec une proposition de modification du règlement.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Dès lors, j'ouvre la discussion de détail et vous propose de ne pas traiter ce règlement article par article mais globalement. Toutefois, vos amendements sur divers articles peuvent être soumis sans autre. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. J'ai un amendement concernant l'article 7. C'est-à-dire de passer de 20 ans à 25 ans révolus pour les personnes en formation. Cet amendement est projeté au beamer (*Annexe III au PV*).

En effet, selon la situation de vie d'une jeune personne, il peut arriver que sa formation dure plus longtemps que 20 ans pour diverses raisons et nous savons tous que la formation est très importante afin de ne pas se retrouver au travers de l'aide sociale plus tard.

Donc je propose de modifier l'article 7 comme suit :

[...], exception faite des personnes en formation jusqu'à 25 ans révolus.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Je remercie M. Küttel pour son amendement et vous informe que le Conseil communal se rallie à cette proposition.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Nous sommes en présence du règlement communal amendé deux fois. Une fois par la Commission de politique sociale et l'autre par M. Küttel. Le Conseil communal se rallie à ces amendements. La parole n'étant plus demandé, nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au règlement communal sur l'aide au logement amendé à l'article 20 par la Commission de politique sociale et à l'article 7 par M. Küttel sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 43 oui et 6 abstentions

Mme Irene Bernhard, Présidente. Nous passons au point 3 de notre ordre du jour.

3. Planification financière 2026-2030

Mme Irene Bernhard, Présidente. La Planification financière vous est présentée à titre informatif. Je donne la parole au Conseil communal, M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je n'ai pas perdu espoir d'atteindre l'objectif de Mme la Présidente de passer ce jeudi en famille ! Cette planification financière sur cinq ans est un document de travail évolutif du Conseil communal, qui traite des tendances très générales sur cinq ans. Il est toujours difficile d'établir une planification financière même dans des eaux moins troubles qu'aujourd'hui. Au vu de la situation macroéconomique liée aux droits de douanes, au PAFE, il est encore plus difficile d'établir aujourd'hui une planification financière sur cinq ans. J'ai repris la planification 2021-2025 où des déficits étaient prévus et finalement nous n'avons obtenu que des bénéfices. Il est difficile d'être plus précis en l'état.

Cette planification prévoit les investissements comme s'ils allaient tous être réalisés. Cette planification financière prévoit également le maintien des prestations communales qui sont excellentes dans notre Commune ainsi que les taux fiscaux tels qu'ils sont aujourd'hui soit 69% pour les personnes morales et 63.9% pour les personnes physiques.

Voilà ce que je pouvais vous dire à ce sujet. Peut-être que l'année prochaine elle ne ressemblera pas à celle d'aujourd'hui. Tout dépendra des circonstances cantonales, fédérales, voire internationales pour certains de nos contribuables.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 26 novembre 2025, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, et son adjoint, M. Maxime Kursner, sur la planification financière 2026-2030.

N'étant pas appelée à donner un préavis, la Commission financière vous fait part de ses commentaires.

En premier lieu, la Commission financière remercie le Conseil communal et le Service des finances pour l'élaboration de ce document qui résume l'ensemble des recettes attendues et des dépenses envisagées pour les cinq prochaines années, à mettre en perspective avec l'endettement. Il faut toutefois garder à l'esprit que cette projection sur les années futures reste difficile à établir, puisqu'elle se base sur des éléments au caractère aléatoire, les recettes d'impôts pouvant réserver de bonnes ou de mauvaises surprises et certains investissements pouvant être reportés voire annulés.

La planification financière 2026-2030 est de nature plutôt inquiétante. Cependant, il y a lieu de relever que celle-ci comporte plusieurs éléments incertains. Au nombre de ceux-ci, la Commission financière relève le Programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE). Tant le Budget 2026 que la Planification financière sont fortement impactés, négativement, par ces mesures. Le référendum en cours ne permet pas d'établir si ces dernières seront appliquées, ni dans quelles mesures. La Planification financière a par conséquent été établie en retenant la situation la plus défavorable. Autre sujet incertain : la situation économique internationale liée aux droits de douane imposés par les Etats-Unis. Là aussi, il a été très difficile de prévoir les rentrées fiscales des personnes morales. Le parti pris du Conseil communal a été de prévoir une progression linéaire tenant également compte de la situation la plus défavorable. La Commission financière adhère à cette approche et salue la prudence dont a fait preuve le Conseil communal, quand bien même elle aboutit à un résultat que l'on peut juger inquiétant.

Les investissements pour les années 2026, 2027 et 2028 sont importants. Ils auront, par contre, tendance à diminuer dans les années suivantes. Ils pèseront par conséquent sur la fortune ainsi que sur le budget de fonctionnement en raison des amortissements légaux qu'il s'agira d'opérer. La Commission financière relève qu'il sera alors nécessaire de faire des choix : diminuer la fortune, améliorer le compte de résultats en diminuant les charges et en augmentant les revenus et/ou réaliser des investissements moins onéreux.

A propos des charges de fonctionnement, la Commission financière relève que celles-ci augmentent plus rapidement que ce qui avait été prévu lors des planifications précédentes. Elle estime par conséquent qu'il sera nécessaire de mener des réflexions sur la maîtrise de ces charges.

De manière générale, la Commission financière préconise que les planifications financières à venir fassent la distinction entre les charges et revenus liés et ceux maîtrisés par la Commune. Elle recommande aux élu·e·s de la prochaine législature d'étudier et d'améliorer en ce sens la lisibilité et l'analyse de cette planification.

Mme Irene Bernhard, Présidente. A qui puis-je donner la parole au sein du Conseil général ?
M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Je me permets de faire quelques remarques brèves au nom de notre groupe sur la planification financière 2026-2030, étant rappelé qu'il s'agit d'un document informatif, sans décision à prendre ce soir.

Nous constatons d'abord qu'elle est très pessimiste. Une planification prudente est utile, car elle oblige à anticiper et à prioriser. Mais ce ton sombre n'est pas nouveau : ces dernières années, les projections ont souvent été prudentes, et la réalité s'est régulièrement révélée meilleure.

Cela dit, il faut être lucide sur les raisons de ces améliorations. Nous observons que les charges ont tendanciellement augmenté plus vite que prévu. Et si l'équilibre a été préservé, c'est surtout grâce à deux facteurs : d'une part, des rentrées fiscales des personnes morales plus élevées qu'attendues ; d'autre part, des investissements repoussés.

Or ces deux éléments sont largement indépendants de notre volonté. L'économie est cyclique : il est donc probable qu'un jour ou l'autre les recettes des personnes morales diminuent, ne serait-ce que temporairement. Et repousser des investissements peut améliorer temporairement la photographie financière, mais ne règle pas les enjeux de fond.

C'est pourquoi il ne suffit pas de se dire que "ce sera encore meilleur que prévu" à l'avenir. Une commune ne peut pas bâtir sa solidité sur des facteurs externes favorables ou sur des reports. Nous attendons donc du Conseil communal qu'il assume pleinement ses responsabilités : une maîtrise stricte des charges de fonctionnement, une hiérarchisation claire des priorités, et une planification des investissements réaliste et soutenable.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions au sujet de la Planification financière ?
Tel n'est pas le cas. Nous pouvons passer au point 4 de notre ordre du jour.

4. Budget 2026

Mme Irene Bernhard, Présidente. Nous allons traiter tout d'abord le budget de résultats puis le budget des investissements. Pour ces deux budgets il y aura une discussion générale puis une discussion détaillée.

Le budget de résultats 2026 est une autorisation de dépense, où des amendements peuvent être déposés et seront soumis au vote.

Le budget des investissements 2026 n'est pas formellement voté, il est principalement présenté pour information. Il y a des crédits liés, non soumis au vote.

Ensuite il y a la liste des crédits d'engagements prévues pour l'année 2026 qui seront votés ultérieurement par messages séparés.

Cependant les crédits jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- qui ne font pas partie du budget de résultats, et qui ne seront pas soumis au Conseil général par messages séparés, seront votés ce soir avec les minimessages contenus dans le budget des investissements. Des amendements sur ces montants peuvent être déposés. A la fin de la discussion, l'ensemble du budget sera soumis au vote.

S'agissant de la procédure, la discussion de détail est divisée en trois parties. Tout d'abord, il y a la discussion, chapitre par chapitre avec les réponses du Conseil communal des différentes questions posées. Le dépôt d'amendement selon article 46, alinéa 2 du règlement du Conseil général. Le préavis du Conseil communal sur les amendements et enfin la demande du maintien ou pas de l'amendement.

Les débats peuvent être interrompus à la demande du Conseil communal et/ou de la Commission financière, afin qu'ils puissent préparer, si besoin, une prise de position concernant les conséquences des amendements sur l'équilibre du budget. Ensuite, les amendements seront soumis au vote. Pour terminer, suivra la discussion de détail du budget des investissements.

Je donne la parole au Conseil communal, M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Avant la présentation générale du budget, il y a deux modifications dans le message qui vous a été soumis en lien avec les investissements de moins de CHF 100'000.-. La première concerne deux investissements de CHF 90'000.- et CHF 40'000.- pour les parois anti-bruit de la Route de Villars et de la Route du Soleil. Ceux-ci feront l'objet d'un message d'investissement spécial pour un montant total de CHF 130'000.- qui sera soumis au Conseil général au printemps prochain. Par conséquent, ces deux investissements ne sont pas à voter ce soir dans le cadre du budget. Cette modification fait suite à la remarque pertinente de la Commission financière selon laquelle l'investissement de CHF 40'000.- aurait dû figurer au budget de résultats. Plutôt que de l'ajouter au budget de résultats 2026, il est retiré tout comme l'autre investissement de CHF 90'000.- concernant également des parois anti-bruit. Ces deux objets seront réunis et feront l'objet d'un message soumis au Conseil général lors d'une prochaine séance.

La deuxième concerne l'achat de terrain pour le BEP de Planafaye pour un montant de CHF 30'000.-. Là aussi ce montant figurait dans les investissements selon le message et sera transféré dans le budget de fonctionnement dans la mesure où cet investissement est inférieur à CHF 60'000.- selon notre règlement sur les finances. Par conséquent, cet achat se fera par le budget de résultats et en contrepartie le montant de l'attribution à la réserve d'eau potable (**réserve d'épuration – ndlr**) sera diminuée de CHF 30'000.-.

Dès lors, ces corrections n'ont aucun impact sur le résultat du budget 2026. Voilà pour les deux petites modifications du message qui vous a été soumis ce soir (**Annexe IV du PV**).

Passons au budget 2026. Ce dernier a été difficile à établir. Ce qui est certain, c'est qu'il est incertain ! L'environnement politique et économique est morose, on y reviendra tout à l'heure. Le contexte et l'ambiance des derniers jours aussi, en particulier dans La Liberté où de nombreux articles ont été publiés sur les difficultés des finances communales dans différentes localités comme Fribourg, Marly, Estavayer.

Pour résumer le contexte, Fribourg a un trou de 19 millions, Marly ne voit pas le bout du tunnel, des prévisions rouge vif pour Estavayer. La Glâne face à une hausse d'impôts ; plus du tiers des contribuables glânois s'exposent à une hausse d'impôts ce mois-ci. L'Exécutif bullois projette un déficit de 4,16 millions. Châtel-St-Denis affiche près de 2 millions d'excédents de charges, malgré un sérieux coup de stylo rouge porté aux dépenses, ce qui n'a pas été le cas pour Villars-sur-Glâne pour 2026.

Il y a encore un article datant du 4 décembre 2025 qui mentionne que les entreprises sont encore grippées et que de forts vents contraires continueront de s'abattre sur la Suisse en 2026. Voilà

pour le contexte général dans lequel le Conseil communal a dû élaborer le budget 2026.

Le déficit budgétisé de CHF 3'766'025.- est couvert par le capital propre de la Commune qui s'élève à CHF 53'000'000.-, ce qui nous permet de vivre avec cet exercice déficitaire.

Ce budget intègre le Plan d'Assainissement des Finances de l'Etat PAFE ce qui engendre pour notre Commune des dépenses supplémentaires de CHF 1'500'000.-. Certes, le référendum a été lancé mais nous ne savons pas si celui-ci aboutira. Dès lors, par mesure de prudence, nous avons intégré le PAFE dans le budget 2026.

La péréquation financière intercommunale est en hausse de CHF 1'171'000.- par rapport au budget 2025. Les revenus fiscaux des personnes morales ont été évalués de façon prudente. Les revenus fiscaux des personnes physiques sont en légère hausse, ce qui est une bonne nouvelle. Les charges de personnel augmentent modestement de 2,7% soit CHF 390'000.-. Lorsque nous élaborons le budget, beaucoup de demandes en personnel sont soumises mais toutes n'ont pas été acceptées dans le budget que nous vous présentons ce soir.

S'agissant de l'aide cantonale RFFA, l'année 2026 sera le dernier exercice qui bénéficiera d'un montant de CHF 1'700'000.- versé par le Canton pour amortir les pertes fiscales des personnes morales.

Enfin, pour 2026, le Conseil communal maintient les taux fiscaux actuels soit 63,9% pour les personnes physique et 69% pour les personnes morales. Voilà pour les grandes lignes du budget.

Nous avons fait l'exercice de comparer les charges épurées 2025 et 2026, à savoir le total des charges, épurées des imputations internes, des attributions aux réserves d'eau et des amortissements extraordinaires qui peuvent rendre la comparaison difficile. En effectuant cet exercice de comparaison, les charges épurées d'imputations internes et autres, mais avec l'augmentation des charges liées, on constate une augmentation de charges en 2026 par rapport au budget 2025 de 2,61%.

Nous également effectué l'exercice pour les produits, épurés des imputations internes, des produits de la STEP et des amortissements extraordinaires, il y a une réduction des produits pour 2026 de 1,07% par rapport à 2025. Le recul n'est donc pas énorme par rapport à 2025.

S'agissant de la péréquation financière intercommunale, la charge nette était de :

CHF 7'537'506.- en 2022

CHF 6'980'687.- en 2023

CHF 6'634'384.- en 2024

CHF 6'123'195.- en 2025

CHF 7'294'565.- en 2026

Pour 2026, nous subissons une augmentation de CHF 1'171'370.- par rapport à 2025 car la péréquation est calculée sur les exercices antérieurs et ceux de 2023 et 2024 ont été excellents et nous en payons le prix aujourd'hui. En cinq ans, la Commune de Villars-sur-Glâne aura versé CHF 34'570'000.- dans le pot commun de la péréquation financière intercommunale. Nous sommes la deuxième contributrice du Canton de Fribourg derrière Fribourg.

Concernant la compensation cantonale RFFA, elle s'élève pour 2026 à CHF 1'764'617.- ce qui améliore donc d'autant le résultat. Il s'agira du dernier exercice où notre Commune bénéficiera de cette compensation.

Pour l'impôt des personnes physiques, le montant a été évalué à CHF 26'050'000.- pour 2026 soit CHF 600'000.- de plus que pour le budget 2025 et CHF 3'050'000.- de plus que les comptes 2023. La raison de ces augmentations est due au PAFE qui a des effets négatifs globaux mais engendre aussi une légère augmentation des impôts des personnes physiques dont nous avons tenu compte. Nous connaissons aussi les chiffres définitifs des taxations des personnes physiques 2023 et avons également connaissance de certains cas particuliers qui nous ont permis d'affiner les prévisions 2026. En l'état, nous sommes confiants que ce montant puisse être atteint en 2026.

L'impôt sur la fortune des personnes physiques s'élève à CHF 2'570'000.-. Là aussi, nous disposons des bases définitives du Service des contributions pour l'année 2023 avec une augmentation de CHF 410'000.- par rapport aux comptes 2024 et une diminution de CHF 200'000.- par rapport au budget 2025 à cause de certains cas particuliers dont nous avons connaissance.

Le bénéfice des personnes morales, le nerf de la guerre de notre Commune, est estimé à CHF 20'500'000.- pour le budget 2026. Ce montant est basé sur les taxations 2023 qui sont connues et positives. Toutefois, nous avons gardé le même montant qu'en 2025 malgré la problématique des droits de douane. Sans ces derniers, nous aurions pu augmenter le chiffre en fonction des données définitives 2023. Pour ce poste, nous restons prudents pour certains de nos principaux contribuables. Je rappelle que le montant de CHF 20'500'000.- est inférieur de CHF 6'800'000.- par rapport aux comptes 2024 qui étaient exceptionnels.

Je vous l'avais déjà mentionné l'année dernière, sauf erreur, cinq contribuables de notre Commune paient 85% du montant de l'impôt des personnes morales. La dépendance des personnes morales se situe à 40% des revenus fiscaux de Villars-sur-Glâne. C'est un risque avec lequel nous devons travailler.

S'agissant des impôts conjoncturels, le montant des mutations immobilières a été budgétisé à CHF 1'000'000.- pour 2026. Il s'agit du même montant que pour l'année 2025 qui était un peu moins élevé dans les comptes 2024. Toutefois, nous espérons pouvoir atteindre le million. Je vous rappelle que dans les comptes 2023, le montant était de CHF 1'800'000.- qui ne sera pas réitéré en 2026. Pour les mutations immobilières, nous avons pris en compte le montant de CHF 1'000'000.- que nous pensons réaliste par rapport aux connaissances que nous avons aujourd'hui sur le développement immobilier au sein de la Commune.

Concernant les prestations en capital, elles ont baissé à la suite des décisions 2024 de notre Parlement cantonal.

Au sujet de diverses statistiques, 50% des charges brutes sont des charges liées à savoir 3,3% de plus que le budget 2025, augmentation principalement due au PAFE qui rejette certaines charges sur les communes, qui deviennent ainsi des charges liées supplémentaires. Il s'agit d'un montant évalué à CHF 1'500'000.- pour l'année 2026. Le PAFE a par exemple des impacts au niveau des prestations complémentaires et de l'aide sociale, comme mentionné dans le message.

Quelle est la marge de manœuvre de la commune ? Où est l'autonomie communale dans un contexte particulier ? Nous n'allons pas ouvrir le débat aujourd'hui mais la question mérite d'être posée. En réalité, aujourd'hui, nous constatons avec ces reports que « qui paie ne commande pas » puisque nous avons des reports de charges pour des prestations sur lesquelles nous n'avons aucun pouvoir.

Concernant la subvention pour la Fondation pour les Structures d'Accueil Extrafamilial FAEF, le but a été atteint selon le programme de Législature. En effet, la subvention est passée de CHF 1'500'000.- en 2021 à CHF 3'200'000.- au budget 2026. La légère diminution par rapport au budget 2025 n'est pas due à une réduction des prestations mais à une modification des tarifs de la FAEF ainsi qu'à une meilleure organisation pour réduire ses coûts. L'effort est donc considérable de la part de la Commune pour l'accueil extrafamilial.

Le montant sur la réévaluation de CHF 2'300'000.- que nous prélevons chaque année n'améliore pas le résultat d'autant mais seulement de CHF 686'000.-. Car il y a des amortissements pour un

montant de CHF 1'614'000.-. Je profite de rappeler que le prélèvement sur la réserve de réévaluations sera terminé en 2030.

Quelques mots sur les investissements 2026, ceux-ci sont évalués à CHF 20'286'000.- net pour 2026. De gros investissements sont prévus comme ceux de la TransAgglo entre autres. Le programme est chargé pour l'année 2026 en termes d'investissements. Ce qui signifie que l'autofinancement de ces investissements, selon le calcul du Service des finances, sera partiel. Aujourd'hui, nous disposons de 35 millions de liquidités. Ceux-ci serviront partiellement aux investissements ainsi qu'au ménage communal, étant rappelé que la somme de CHF 1'200'000.- est dédiée aux salaires mensuels. En revanche, la dette communale brute est passée de CHF 70'000'000.- en 2023 à CHF 50'000'000.- à la fin de cette année. Ce qui est réjouissant. Cependant, elle augmentera légèrement en 2026 soit de CHF 3'000'000.-, d'après les premiers calculs, pour financer les investissements.

En conclusion, ce budget rappelle celui du début législature durant la période Covid où nous ne savions pas à quelle sauce nous allions être mangés. Il était déficitaire de CHF 5'900'000.-. Le budget 2026 est en l'état insatisfaisant. Toutefois, malgré les nombreuses inconnues, les prestations communales actuelles sont maintenues pour 2026. La Commune peut se permettre de vivre une année avec un budget autant déficitaire.

Evidemment, les réflexions sur la priorisation des dépenses et des investissements sont indispensables. La dépendance aux personnes morales s'élève à 40% pour 2026. Dans les comptes 2024, qui étaient très bons, la dépendance aux personnes morales s'élevait à 53% des revenus fiscaux directs. C'est une dépendance énorme, si on la compare par exemple avec la commune de Marly, qui, dans son budget 2025, avait une dépendance aux personnes morales de 12%. Nous sommes certes avantagés, mais cela crée beaucoup d'incertitude lorsqu'il faut établir les budgets annuels.

Voilà pour les principaux points de ce budget 2026. De l'eau va encore couler sous le pont de Saint-Apolline, ce qui nous permettra de faire des réflexions pour la suite dans le cadre de la prochaine législature. Je peux déjà vous donner un scoop, ce qui ravira Mme Buchs, malgré le déficit annoncé pour 2025, on devrait avoir des comptes 2025 bénéficiaires. Donc pas d'alarmisme aujourd'hui mais il faut se rendre compte que le budget 2026 va être compliqué et qu'il faudra tous tirer sur la même corde pour que les défis puissent être relevés. Je vous remercie pour votre patiente attention.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je vous remercie M. Carrel. Je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg, pour la discussion générale du budget.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 29 octobre 2025, la Commission financière a reçu M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge du dicastère des finances communales, Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, et M. Maxime Kursner, adjoint à la Cheffe de service, en vue de l'examen du budget 2025.

En premier lieu, la Commission financière tient à remercier le Conseil communal et particulièrement M. Olivier Carrel ainsi que le Service des finances pour la qualité du message et des documents qui lui ont été remis ainsi que les explications complémentaires données.

La Commission financière prend acte du déficit annoncé de CHF 3'766'025.57. Pour rappel, le déficit prévu au budget 2025 était de CHF 693'189.77. Il y a lieu d'emblée de préciser que la péréquation financière, à elle seule, génère une charge nette supplémentaire de CHF 1'171'370.-.

Le Programme d'Assainissement des Finances de l'Etat (PAFE) influence grandement ce résultat. Il augmente fortement les charges liées d'un côté et apporte en contrepartie une légère augmentation des recettes fiscales. Il est cependant extrêmement difficile de chiffrer l'impact financier de ce programme car nombre de charges liées répercutent les effets du PAFE sans différencier les hausses dues à celui-ci et celles dues aux augmentations usuelles. Pour les mêmes raisons, il n'est pas possible de présenter un budget avec PAFE et un autre sans celui-ci. Le budget soumis tient par conséquent compte de ce programme d'assainissement et représente, en quelque sorte, le « worst case », soit le pire scénario.

Par rapport au budget 2025, les charges, épurées des amortissements et des imputations internes, augmentent de CHF 2'158'146.-, soit de 2,61%.

Au niveau des salaires et charges de personnel, leur augmentation est moins importante qu'en 2025, de 4.7% en 2025 à 2.7% en 2026. A ce sujet, il est à préciser que le Conseil communal a renoncé à pourvoir le poste de chef de projets routiers.

La subvention à la FAEF baisse quant à elle de CHF 400'000.- par rapport à 2025.

Le budget 2026, épuré des amortissements et des imputations internes, prévoit une diminution des revenus de CHF 882'719.52 par rapport au budget 2025, soit une diminution de 1,07%. La Commission financière estime que cette réduction est judicieuse. Elle espère que la prudence dont font preuve le Conseil communal et le Service des finances dans le calcul des recettes fiscales ainsi que les reliquats obtenus permettront également d'obtenir des revenus plus élevés en 2026 (comme les années précédentes) et donc un déficit moins important que prévu.

Sous réserve des réponses données lors de la discussion de détail du budget et sous réserve d'amendements, la Commission financière, à l'unanimité, approuve le budget 2026.

Mme Irene Bernhard, Présidente. La parole est à présent donnée au Conseil général pour la discussion générale. Mme Ugolini.

Mme Valérie Ugolini, Conseillère générale. Lors de sa séance, le parti socialiste de Villars-sur-Glâne a examiné le budget 2026 et pris note du déficit prévu de CHF 3'766'025.-. Certes, ce chiffre peut faire peur. Cependant, il mérite quelques commentaires.

D'abord, rappelons que depuis le début de la législature nous n'avons connu que des années fastes, voire très fastes, durant lesquelles les comptes étaient bien plus positifs que ce que prévoyait le budget. Cela signifie que, pendant les années de vaches grasses, la Commune a pu mettre de l'argent de côté pour les années de vaches maigres. Notre fortune s'élève aujourd'hui à 53 millions de francs ce qui nous permet d'affronter avec courage les défis futurs.

Le deuxième constat est que ce déficit ne représente finalement que 4,2 % du budget communal. Il est vrai que les charges liées augmentent. Mais si, par exemple, la Commune observe une hausse de la péréquation financière, c'est aussi parce que ses revenus ont été importants durant la même période.

Les charges supplémentaires liées au PAFE sont importantes (40 % du déficit) mais rappelons-le, il est encore possible, grâce à la voix du peuple de refuser que les économies du Canton se fassent sur le dos des communes.

Et finalement, comme chaque année, les rentrées fiscales des personnes morales sont difficiles à prévoir : certes la situation géopolitique mondial peut inquiéter mais à ce jour, nos entreprises semblent bien tenir le coup et nous pouvons rester raisonnablement optimistes.

Notre Commune, comme toutes celles du Canton, voit ses charges liées augmenter chaque année et sa marge de manœuvre sur le budget diminuer en conséquence.

La tentation serait d'économiser sur l'administration, sur certains investissements ou sur les aides directes à la population. Pourtant, la mission d'une commune est d'offrir des prestations répondant aux besoins des citoyennes et citoyens. Or la majorité des dépenses et investissements que nous votons ce soir auront un impact direct et positif sur leur quotidien.

N'ayons donc pas peur : prenons la responsabilité d'offrir aux Villarois des prestations de qualité.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je donne la parole à Mme Waltman.

Mme Pauline Waltman, Conseillère générale. Nous prenons acte du caractère déficitaire de ce budget. Ce n'est évidemment jamais une situation souhaitable. Mais il faut reconnaître qu'il reflète une réalité, à la fois conjoncturelle et structurelle, que de nombreuses collectivités traversent aujourd'hui.

Nous constatons une augmentation régulière des charges de fonctionnement. Et cela alors même que la population de notre commune reste globalement stable. Cette évolution mérite toute notre attention, car elle montre que la hausse des coûts ne peut pas être expliquée simplement par une croissance démographique.

Nous observons que la situation financière se tend à tous les niveaux. : Confédération, cantons, communes : partout, les budgets sont sous pression. Inflation sur certains postes, nouvelles exigences réglementaires, charges transférées, attentes croissantes de la population. Nous ne sommes pas une exception.

Notre message est simple : garder le cap de la responsabilité. Un budget déficitaire peut se justifier dans un contexte particulier, mais il doit rester une exception maîtrisée et certainement pas devenir une nouvelle norme.

Nous encourageons le Conseil communal à faire preuve de créativité et de courage. Cela signifie revoir certaines priorités, chercher des gains d'efficience, mieux mesurer le rapport coût/utilité de certaines prestations, et maintenir une stricte cohérence entre charges et recettes.

Dans cet esprit de responsabilité, et au vu du contexte que nous partageons tous, notre groupe acceptera ce budget.

Mais nous demandons une vigilance renforcée sur l'évolution des charges de fonctionnement, afin que les finances de notre commune restent saines et durables.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire du 2 décembre 2025, le groupe Le Centre a examiné avec attention le budget 2026, dernier de cette législature, ainsi que le message y relatif du Conseil communal.

Conscient de la difficulté à établir un budget alors que le Canton a retiré le sien, le groupe souhaite remercier l'ensemble du Conseil communal ainsi que le Service des finances pour leur travail.

En voyant le montant du déficit de CHF 3'766'025.57 pour un total de charge frisant les CHF 90'000'000.-, le groupe Le Centre ne peut s'en réjouir. Les belles années sont derrière nous et il va falloir non seulement se poser les bonnes questions, mais surtout trouver les bonnes réponses. Car à ce rythme, malgré quelques bénéfices extraordinaires de ces dernières années, nos fonds propres seront mangés rapidement et une hausse du taux fiscal deviendrait obligatoire même si non souhaitée.

Et les signaux sont au rouge. Les charges augmentent plus vite que les recettes espérées. Le Canton se décharge sur les communes. Le Programme d'Assainissement des Finances de l'Etat (PAFE) va encore accélérer le déséquilibre. Les incertitudes géopolitiques et les tensions commerciales internationales ne semblent prêtes de cesser. La contribution à la péréquation financière intercommunale est en hausse. Comme les prix de l'énergie ou des matières. C'en est presque fini de la compensation cantonale due à l'introduction de la réforme fiscale des entreprises en 2020.

Bref, cette liste, non exhaustive, devrait nous alarmer. Le groupe Le Centre n'a pas l'impression que le Conseil communal a pris la mesure de nos inquiétudes ou pris conscience de la gravité de la situation. Car même si les signaux sont au rouge, le Conseil communal s'est économisé l'usage de son stylo rouge.

Il nous propose l'achat de VTT pour les écoles, il nous propose d'engager du personnel supplémentaire, il nous propose une avalanche d'investissements. Et ce n'est pas la planification 2026-2030 qui va nous rassurer.

Après, « Cessez-le-feu », « Consentement » et « Quoioubeh », les 3 mots romands de l'année passée, le groupe Le Centre suggère « Priorisation », « Economie » et « Espoir » pour l'année prochaine.

Le groupe Le Centre conserve l'espoir que le prochain Conseil communal nous proposera un budget équilibré. Pour cette année cependant, le groupe, à sa majorité, va soutenir le budget de la Commune pour 2026.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite la parole ? M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Sans vouloir rallonger la séance, je veux rassurer M. Eugster à propos du crayon rouge. En effet, vous ne connaissez pas, ce qui est normal, l'ensemble du processus budgétaire qui aboutit à ces chiffres. Le Conseil communal est conscient de la situation et je peux vous affirmer que des efforts ont été faits dans différents domaines, des demandes pour de nouveaux postes ont été refusées, etc. Si faire de la politique c'est anticiper, ce n'est pas non plus se précipiter. Comme l'a dit Mme Ugolini, nous avons eu de bonnes années et avons pu réduire notre dette. Notre taux fiscal est encore bas et nous pouvons vivre encore une année avec un budget déficitaire car les comptes 2025 seront probablement positifs. Anticiper ? Oui. Prendre conscience de la situation ? Oui mais s'alarmer, en l'état ? Non !

Mme Irene Bernhard, Présidente. Est-ce que la parole est encore demandée ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Je faisais partie des personnes qui n'étaient pas emballées par ce budget qui représente tout de même plus de 6 millions de déficit avant prélèvement sur la réserve. Mon collègue, François Eugster, a déjà dressé une longue liste des éléments qui pèsent sur ce budget et amènent de nombreuses incertitudes pour le futur. Je dois avouer que personnellement, j'étais prêt à refuser ce budget et à préconiser un budget ad minima.

Cependant, avec les explications données par M. Carrel ce soir et encore quelques explications complémentaires que nous aurons au fur et à mesure du traitement du budget, je pense que je vais changer d'avis et probablement avaliser ou m'abstenir lors du vote sur le budget.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Etant donné que la parole n'est plus demandée au sein du Conseil général et qu'aucune demande de renvoi a été formulée, la discussion générale du budget de résultats et des investissements est close. Nous passons à la discussion de détail du budget de résultats, chapitre par chapitre.

Quelques précisions au sujet des amendements. Ceux-ci doivent contenir la page du budget, le numéro de la rubrique, le montant du Conseil communal et le nouveau montant proposé. Ils peuvent uniquement être formulés pour des dépenses non liées.

Un amendement peut demander l'introduction d'une nouvelle dépense, pour autant qu'un crédit d'engagement ne soit pas nécessaire. La limite est de CHF 60'000.-.

J'ouvre la discussion du budget par natures dans son ensemble.

Budget par natures au format MCH2 (pages 1 à 11)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Irene Bernhard, Présidente. La parole n'étant pas demandée, la discussion sur le budget par natures est close. Nous passons à la discussion de détail du budget de résultats au format MCH2, chapitre par chapitre.

Chapitre 0 / Administration générale (pages 12 à 16)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

0220.3118.02 Renouvellement sécurité (Firewall etc.)

0220.3134.00 Assurances diverses, mobilier, vol, RC et choses

0220.3158.00 Abonnement de maintenance software

La Commission financière a demandé que le Conseil communal, idéalement la Commission informatique, communique sur l'attaque informatique dont a été victime la Commune, sur ses conséquences et sur les dispositions prises ou prévues à sa suite, y compris une indication si celles-ci sont jugées suffisantes par celle-ci.

Le Conseil communal a transmis oralement des informations complémentaires à la Commission financière lors de sa séance du 26 novembre 2025.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je souhaite vous apporter quelques précisions au sujet de l'informatique. Ce poste a fortement augmenté, car nous avons renforcé un certain nombre de produits tel que Microsoft 365 avec des options de sécurité renforcées. Des tests de sécurité plus poussés sont prévus. Je ne vais pas donner plus de détails publiquement, car la sécurité informatique est un sujet délicat. Nous avons réussi à nous sortir du piratage sans dommage mais nous n'avons aucune garantie pour l'avenir. Dès lors, nous avons décidé d'allouer un peu plus de moyen dans ce domaine. La Commission financière et la Commission informatique ont été informées avec plus de détails. Les mesures ont été prises et le Conseil communal reste très vigilant sur cette thématique.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 0 est close.

Chapitre 1 / Ordre et sécurité publics (pages 17 et 18)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

1620.4472.00 Location des locaux de la PC

La Commission financière a demandé comment se déroule le processus de réquisition des locaux et qui a donné son accord pour qu'ils soient réquisitionnés pendant deux mois durant les championnats du monde de hockey.

Le Conseil communal a apporté la réponse suivante :

Il faut savoir que bien qu'il s'agisse d'un bâtiment communal, la protection civile est prioritaire. Ceci a été confirmé en ces termes en date du 25.06.2025 par l'adjoint coordinateur de la protection de la population :

La construction protégée au Platy (Route du Centre Sportif 1) est composée de quatre parties :

1. Poste de commandement (PC)
2. Poste d'attente (Po att)
3. Poste sanitaire de secours (PSS)
4. Places protégées publiques

Les trois parties PC, Po att et PSS sont prévues pour les forces d'intervention. Dès lors, la protection civile est prioritaire. La Commune peut les utiliser sans autre en informant préalablement la PCi et le Médecin cantonal (PSS), mais en cas de nécessité, la PCi doit pouvoir l'occuper.

Les 201 places protégées publiques sont à disposition de la Commune. Il n'y a dès lors pas eu d'accord. La Commune a simplement pris note de la réservation.

Pour information complémentaire, l'abri public est celui qui est utilisé par le club de boxe pour ses entraînements. L'armée utilise les parties 1 - 2 et 3 soit les mêmes que celles réservées par la PCi.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 1 est close.

Chapitre 2 / Formation (Pages 19 à 26)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a quatre remarques, à savoir :

2120.3104.00 Matériel scolaire primaire

La Commission financière a souhaité connaître les coûts d'entretien des vélos tout-terrain qui seront acquis pour un montant de CHF 32'900.00, le nombre de jours durant lesquels ils seront utilisés par les élèves et s'il y a des pistes pour optimiser leur utilisation.

Le Conseil communal a apporté la réponse suivante :

Les frais d'entretien concernent surtout les pièces d'usure (pneus, plaquettes de frein). Les risques de casse sont faibles et tous les vélos ne nécessiteront pas un remplacement annuel des pièces.

En comptant également les petits réglages et le matériel courant (huile, outils), un coût moyen d'environ CHF 40.- par vélo et par an est estimé, soit environ CHF 1'200.- au total. En prévoyant large, un maximum de CHF 50.- par vélo/an peut être retenu.

L'équipe de sport assurera la majeure partie de l'entretien, mais il faut prévoir un léger budget initial pour les outils et consommables. À long terme, certains vélos auront besoin d'un service plus complet, mais pas tous simultanément.

Dès la rentrée scolaire 2026–2027, le parc de vélos sera intégré de manière structurée dans les activités d'éducation physique et sportive. Pour les classes de 7H, les vélos seront utilisés dans

le cadre de l'activité Bikecontrol (une leçon) ainsi que pour deux cours techniques spécifiques. L'ensemble représente environ 20 à 25 jours d'utilisation par année scolaire.

Les classes de 8H bénéficieront de trois cours techniques (deux au semestre d'automne et un au semestre de printemps), ainsi que des camps de vélo d'une durée de deux à trois jours par classe. Cette organisation correspond à environ 35 à 40 jours d'utilisation par année.

En complément, les vélos seront employés dans le cadre du sport facultatif (SSF), à raison d'environ 30 jours d'activité par année. Le total estimé s'élève ainsi à près de 90 jours d'utilisation effective annuelle. Une année scolaire compte environ 180 jours d'école.

L'organisation des activités dépendra directement du nombre de vélos acquis. Si le parc est suffisant, les activités pourront être menées avec des classes complètes, ce qui facilitera la planification. En revanche, un nombre restreint de vélos obligerait à diviser les classes, augmentant à la fois le nombre de jours d'utilisation et la charge d'usure du matériel.

En dehors du cadre strictement scolaire, une extension de l'utilisation des vélos pourrait être envisagée, notamment dans le cadre de partenariats avec l'animation. Ces perspectives offrent un potentiel intéressant en termes de valorisation du matériel et de retombées pour la collectivité, mais elles impliquent également une augmentation des frais d'entretien et nécessitent un encadrement adapté. Il est dès lors recommandé de définir un cadre d'utilisation clair, incluant les conditions d'accès au matériel, les responsabilités des utilisateurs ou partenaires et les modalités de suivi et d'entretien.

2120.3171.00 Subsides pour camps de ski et d'été

La Commission financière a demandé combien de camps de ski sont organisés à La Berra.

Le Conseil communal a apporté la réponse suivante :

Pour l'année scolaire 2025/26, trois camps de ski sont organisés pour les classes de 7H, regroupant environ 130 élèves au total. Les camps se dérouleront sur le domaine des Portes du Soleil.

En parallèle, les classes de 5H participent à douze journées de ski réparties sur la saison hivernale sur le domaine de La Berra, pour un effectif d'environ 170 élèves. Ces activités constituent un volet important du programme sportif scolaire et contribuent à la promotion du sport de neige auprès des élèves.

2130.3612.10 Contribution écoles cycle d'orientation (DL)

La Commission financière a souhaité avoir plus d'informations quant à cette augmentation de charges.

Le Conseil communal a apporté la réponse suivante :

Le budget du compte de résultats 2026 de l'Association s'élève à un montant total à la charge des communes de CHF 34'061'100.-, ce qui représente une différence de plus de CHF 894'800.- soit 2.7% de plus par rapport au budget 2025.

Les principaux écarts résultent de l'augmentation des charges d'amortissement des bâtiments, du matériel et du mobilier (fin de la 1ère partie de la rénovation du CO de Marly), l'augmentation des salaires et des charges salariales des enseignants et des surveillances, des charges d'intérêt (achat du terrain de Givisiez pour la construction du nouveau CO), et la participation aux frais du CO facturée par la Ville de Fribourg.

2193.3637.00 Activités culturelles scolaires

La Commission financière a souhaité avoir plus d'informations quant à cette augmentation de charges.

Le Conseil communal a apporté la réponse suivante :

L'augmentation prévue dans la rubrique des activités culturelles scolaires s'explique par plusieurs facteurs. Premièrement, il y a un transfert de charge interne : un montant de CHF 9'000.- est transféré depuis le poste 2120.3010.01. Cette opération correspond à une réorganisation interne des charges et ne constitue pas une dépense supplémentaire nette. La rémunération de la co-animatrice de la troupe des Ombres de Shakespeare est transformée en mandat de prestation externe et confiée à une troupe de théâtre professionnelle, ceci pour des raisons administratives.

Deuxièmement, il est constaté une augmentation du tarif des spectacles scolaires : dans le cadre du programme cantonal de sensibilisation et d'accès à la culture pour les élèves de la scolarité obligatoire, le coût par représentation a été ajusté. Jusqu'à présent, une représentation était facturée entre CHF 10.- et CHF 12.- par élève. Pour la programmation 2025/2026, le tarif se situe désormais entre CHF 12.- et CHF 16.- par élève, en lien avec l'évolution des coûts et le maintien d'une offre culturelle de qualité.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 2 est close.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs (page 27 à 31)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Etant donné que la parole n'est pas demandée, la discussion portant sur le chapitre 3 est close.

Chapitre 4 / Santé (pages 32 et 33)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Mme Irene Bernhard, Présidente. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général, a une remarque concernant le poste suivant :

4121.3120.05 Electricité Les Martinets

Ce nouveau poste concerne la plus-value pour l'achat de courant vert inclus dans le contrat communal.

Première question : avons-nous des installations photovoltaïques qui produisent plus d'électricité que le besoin d'autoconsommation du bâtiment sur lequel l'installation se trouve. Si oui, serait-il possible de construire un réseau électrique local qui permettrait la distribution de cette électricité au bénéfice d'autres bâtiments communaux et leur besoin d'autoconsommation ?

Et deuxième question : est-ce que la Commune a une stratégie non seulement pour la promotion d'installations photovoltaïques mais également pour la distribution locale de son énergie.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. M. Monney

M. Claude Monney, Conseiller communal. Par rapport à la première question sur la production d'énergie photovoltaïque. La Commune installe des panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments où cela est possible. Actuellement, nous avons des installations photovoltaïques sur le toit de l'école du Platy, celle de Cormanon, à la déchetterie ainsi qu'au réservoir. Ces installations produisent en général plus d'énergie que la consommation locale. Il y a juste le réservoir qui consomme 99% de sa production. L'école de Cormanon a une autoconsommation de seulement 28% car lorsque la production est à son maximum en été, il n'y a pas beaucoup d'élèves dans le bâtiment.

La Commune a étudié les différentes options entre autres, la communauté électrique locale qui entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2026. Je vous donnerai plus de détail à ce sujet lors d'une prochaine séance. Ce n'est pas une panacée mais c'est une possibilité qui est donnée à la Commune de consommer ailleurs que sur le lieu de production. Par exemple, on pourrait produire à Cormanon et consommer aux Services extérieurs ou dans le bâtiment de l'administration.

La Commune achète également pour toute son électricité des certificats verts.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions ? M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. S'agissant des Martinets, je peux vous informer que la production d'électricité ne couvre pas sa propre consommation. Je n'ai pas les chiffres exacts ce soir mais je vous les communiquerai dès que j'aurai l'information.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 4 est close.

Chapitre 5 / Prévoyance sociale (pages 34 à 38)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Etant donné que la parole n'est pas demandée, la discussion portant sur le chapitre 5 est close.

Chapitre 6 / Trafic et télécommunications (pages 39 à 41)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

6155.4240.40 Revenu vignettes stationnement Villars-Vert

La Commission financière a demandé quel est le taux d'occupation de ce parking. Respectivement sur quel taux d'occupation est basé le montant budgété.

Le Conseil communal a apporté la réponse suivante :

Le parking de Villars-Vert a été occupé à 97,76 % durant l'année 2024. Les 61 places sont occupées, mais il arrive qu'en cas de résiliation, la place reste vacante 1 mois avant qu'il y ait un nouveau locataire. L'ACoPol obtient 45 % des locations et la Commune 55%. Le budget est basé sur une occupation à 100%.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 6 est close.

Chapitre 7 / Environnement et aménagement du territoire (pages 42 à 48)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Mme Irene Bernhard, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Ponzo.

M. Guido Ponzo, Conseiller général, a des remarques concernant les postes suivants :

7610.3637.00 Développement durable

7690.3637.10 Transition énergétique

Il y a une année notre groupe avait demandé et obtenu avec succès l'augmentation de ces deux rubriques budgétaires concernant la planification des mesures du plan climat communal.

Nous ne savons pas à ce jour dans quelle proportion les démarches préparatoires prévues sur l'année 2025 ont pu être accomplies avec le budget accordé, mais nous pouvons supposer que tout n'est pas encore finalisé et qu'une partie des dépenses prévues déborderont sur 2026. A ces éventuels reports, s'ajoutent quoiqu'il en soit de nouvelles tâches pour préparer la mise en œuvre de la prochaine série des mesures inscrites au calendrier du plan climat. Elles sont au nombre de sept.

En outre, nous n'avons pas encore eu connaissance de résultats concrets sur les points essentiels devant accompagner la mise en œuvre du plan climat que sont d'une part la communication élargie à la population et d'autre part la mise en place d'un monitoring externe.

Au regard des enjeux du plan climat, et à l'approche de l'échéance 2030, il n'est pas le moment de relâcher les efforts. En conséquence, et par souci de cohérence, notre groupe Verts Centre Gauche déposons un amendement (**Annexe V au PV**) pour reconduire au budget les montants alloués en 2025, soit CHF 200'000.- pour la rubrique développement durable et CHF 50'000.- pour la transition énergétique, ceci en rappelant les buts de cette augmentation de ressources :

- soutenir efficacement la préparation des mesures du plan climat
- permettre le recours à des mandataires externes en appui des Services techniques
- communiquer et diffuser les objectifs et mesures du plan climat auprès de la population
- mettre en œuvre un système de monitoring externe

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseil général. Je ne me rallie pas à la proposition des Verts. Nous avons récemment reçu le premier bulletin climat qui suggère de mieux gérer notre chauffage, etc. Les informations de ce petit fascicule ont pour la plupart été reprises par SwissEnergie. Nous avons déjà un budget serré et de nombreuses choses ont déjà été réalisées pour le climat. Nous n'avons pas encore beaucoup de résultats sur les différentes mesures de subventionnement et personnellement, je ne peux pas suivre cette proposition et c'est typiquement ce genre de chose qui me pousserait à refuser le budget.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite la parole ? Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. S'agissant de l'amendement proposé par M. Ponzo, le Conseil communal a décidé d'inscrire au budget le montant de CHF 150'000.-. Ce dernier permettra de répondre aux besoins. En effet, le solde prévisionnel de ce poste est estimé, pour l'instant, à CHF 50'000.- dans les comptes 2025. Ce qui signifie que le montant de CHF 150'000.- permet largement de couvrir les frais de fonctionnement, raison pour laquelle c'est ce montant qui vous est proposé.

Concernant la question de la communication, un livret pour le climat a été distribué récemment sous forme d'un tout-ménage. C'est une première mesure qui a été mise en place par le Conseil communal en collaboration avec la Commission des Services, techniques, environnement et énergies dans l'espoir d'accompagner, d'évaluer et de faire évoluer les habitudes des citoyens et citoyennes de Villars-sur-Glâne, tout en améliorant l'efficacité de la communication. L'idée serait de rédiger un livret par saison soit quatre par année sur différentes thématiques qui, on l'espère, toucheront l'ensemble de la population, soit autant les locataires que les propriétaires, les jeunes comme les moins jeunes, etc.

Le Conseil communal ne se repose pas sur ses lauriers mais il a estimé que CHF 150'000.- était suffisant pour ce poste.

Mme Irene Bernhard, Présidente. M. Ponzo maintenez-vous votre amendement, à la suite des explications du Conseil communal ?

M. Guido Ponzo, Conseiller général, répond par l'affirmative.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Etant donné que la parole n'est plus demandée, la discussion portant sur le chapitre 7 est close.

Chapitre 8 / Economie publique (page 49)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Etant donné que la parole n'est pas demandée, la discussion portant sur le chapitre 8 est close.

Chapitre 9 / Finances et impôts (pages 50 à 52)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Etant donné que la parole n'est pas demandée, la discussion portant sur le chapitre 9 est close. Les pages 53 à 59, résument les chapitres du budget des résultats et ne sont, dès lors, pas traitées.

Nous sommes en présence d'amendements concernant le chapitre 7 page 47 poste 7610.3637.00 Développement durable et page 48 poste 7690.3637.10 Transition énergétique.

Nous allons tout d'abord voter sur la proposition du Conseil communal concernant le poste 7610.3637.00 Développement durable et le poste 7690.3637.10 Transition énergétique.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

La proposition du Conseil communal est acceptée par 26 oui, 22 non et 1 abstention

Mme Irene Bernhard, Présidente. Le vote concernant les amendements du budget de résultats est clos.

Je vous rappelle que le budget des investissements est présenté pour information. L'amendement du budget des investissements n'est possible que pour les crédits d'investissements de plus de CHF 60'000.- que nous allons voter individuellement. Selon le règlement des finances, c'est à partir de CHF 60'000.- qu'une dépense devient un investissement. Le Conseil communal nous soumet une série d'investissements au-dessus de CHF 60'000.- et qu'il s'est limité à garder en dessous de CHF 100'000.-.

Chaque future dépense outre ces postes, fera l'objet d'un message soumis au Conseil général.

Nous allons traiter tous les chapitres de 0 à 9 dans son ensemble.

Budget des investissements 2025 (tous les chapitres de 0 à 9, pages 61 à 69)

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Il s'agit du poste 0220.5060.105 Renouvellement téléphonie. Le système de téléphonie Mitel arrive en fin de support à la fin juin 2026 et doit être remplacé par le système 3CX qui semble être un programme Open source qui fonctionne sur Windows et Linux et s'intègre bien avec Office 365 E5 et Microsoft Teams.

Est-ce que la Commune a une stratégie concernant la diminution de la dépendance de son informatique d'origine américaine, voire Office E5 et Microsoft Teams ?

Existe-t-il à moyen terme des alternatives européennes et comment la Commune stocke-t-elle ses données afin de garantir l'inaccessibilité de ses données face à nos amis outre-Atlantique ?

M. Bruno Marmier, Syndic. La Commune n'a pas de stratégie d'indépendance. Elle attend que les grands acteurs suisses et européens proposent des solutions. Il y a quelques années avant la migration vers Office 365, nous avons essayé d'obtenir des offres d'alternatives suisses. Mais visiblement, elles n'étaient pas prêtes pour une Commune de notre taille et nous y avons renoncé. Je préciserai encore que votre Syndic est un utilisateur de Linux depuis 1998.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote des crédits d'investissements présentés par le Conseil communal, à savoir :

- 0220.5060.105 *Renouvellement téléphonie* CHF 100'000.00

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Celle et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

La proposition du Conseil communal est acceptée à l'unanimité

- 0220.5200.107 *Achat logiciel Apaixo (Service des curatelles)* CHF 60'000.00

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Celle et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

La proposition du Conseil communal est acceptée à l'unanimité

0292 Ancienne école

- 0292.5040.102 *Ancienne école, mise en séparatif* CHF 85'000.00

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Celle et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

La proposition du Conseil communal est acceptée à l'unanimité

21703 Ecole de Villars-Vert

- 21703.5040.103 *Crèche des Dauphins, cuisine et agencement* CHF 80'000.00

La proposition du Conseil communal est acceptée à l'unanimité

Mme Irene Bernhard, Présidente. Le Conseil général a discuté le budget de résultats et voté les amendements déposés par le Conseil général. Il a discuté et voté les crédits jusqu'à concurrence de CHF 100'000.-. Il a pris connaissance du budget des investissements 2026 et du budget par natures au format MCH2. La discussion est close. Nous pouvons passer au vote final du budget 2026.

Celles et ceux qui approuvent le budget 2026 tel que proposé par le Conseil communal et non amendé sont priés de le manifester par main levée.

Le budget 2026 proposé par le Conseil communal est accepté par 45 oui et 4 abstentions

Mme Irene Bernhard, Présidente. Nous pouvons passer au point 5 de l'ordre du jour.

5. Message relatif aux études pour le remplacement du système de chauffage-ventilation-climatisation de la « salle Mummenchanz » de l'Espace Nuithonie.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je passe à la discussion générale et je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 26 novembre 2025, la Commission financière a reçu Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale en charge du dossier et Mme Catherine Duvoisin, Responsable urbanisme et constructions.

La Commission financière les remercie pour leur présentation et pour les explications et réponses données lors de cet entretien.

La Commission financière relève que cette opération est à termes financièrement neutre pour la Commune car l'entièreté des coûts est prise en charge par Coriolis. L'Assemblée des délégué·e·s de cette association a d'ailleurs déjà accepté une dépense totale (y compris les frais d'études) de 1.6 millions pour le remplacement de ce système.

Par ailleurs, la Commission financière s'est assurée que l'option choisie est la meilleure d'un point de vue économique (malgré le fait que le bâtiment de Nuithonie située à ses côtés est alimenté

par le chauffage à distance) et qu'une attention particulière a été apportée au respect de l'esthétisme de ce bâtiment emblématique.

Sur la base des informations transmises, tant dans le Message que lors de la discussion avec Mme Marthaler et Mme Duvoisin, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le Crédit d'investissement relatif aux études pour le remplacement du système de chauffage-ventilation-climatisation de la « salle Mummenschanz » de l'Espace Nuithonie.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. M. Longchamp.

M. Quentin Longchamp, Conseiller général. Notre groupe a examiné attentivement ce message et l'équilibre du résultat du vote interne entre acceptations et abstentions reflète à la fois la reconnaissance de l'urgence du projet et certaines réserves que nous souhaitons partager.

L'installation actuelle est vétuste, sujette à des pannes fréquentes et ne répond plus aux normes énergétiques. Il est donc nécessaire d'agir rapidement pour garantir l'exploitation de la salle et éviter de prolonger des solutions provisoires coûteuses. Sur ce point, nous soutenons la démarche. Cependant, nous souhaitons formuler deux remarques :

Premièrement, le montant des honoraires des mandataires inclus dans le crédit d'études nous interpelle. À la lecture du message, nous comprenons qu'en 2021, un bureau d'ingénieurs avait déjà établi plusieurs variantes pour le remplacement de l'installation. Ces études antérieures seront-elles réutilisées, ou recommençons-nous entièrement le processus ? Une clarification sur ce point serait bienvenue.

Deuxièmement, nous regrettons le manque d'anticipation dans la planification de cet investissement. L'installation actuelle présente des dysfonctionnements depuis 2008. Dix-sept ans plus tard, nous nous retrouvons dans l'urgence pour la remplacer.

En conclusion, le groupe Le Centre soutient le crédit d'études, mais demande que le Conseil communal exerce un contrôle sur la répartition des honoraires et explore toute possibilité de rationalisation des coûts, sans compromettre la qualité du projet.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je donne la parole à M. Ponzio.

M. Guido Ponzo, Conseiller général. Le groupe Verts Centre Gauche a pris connaissance avec intérêt de la demande de crédit d'étude relatif au remplacement des installations de chauffage-ventilation-climatisation de la salle Mummenschanz du théâtre de Nuithonie.

Le message nous fournit le détail des coûts de l'étude et présente clairement les arguments en faveur de l'option technique retenue, à savoir une pompe à chaleur combinée à un monobloc de ventilation, assurant à la fois le chauffage et le rafraîchissement de la salle de spectacle. Même si nous nous sommes questionnés sur le fait de ne pas avoir raccordé cette partie du bâtiment au réseau de chauffage à distance, la solution choisie nous paraît pertinente et de surcroît architecturalement bien intégrée

La question du renouvellement des installations techniques de Nuithonie étant maintenant résolue, nous estimons que le moment est venu de planifier dans la foulée la réalisation en toiture d'une installation photovoltaïque qui permettrait d'augmenter d'env. 200'000 kWh/an la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal.

En ce sens, nous invitons le Conseil communal à engager rapidement les études nécessaires afin de profiter des synergies entre ces deux thématiques énergétiques et parallèlement l'encourageons à poursuivre ses réflexions en vue de la création d'une communauté d'énergie locale (CEL) à l'échelle communale pour valoriser au mieux la production de nos installations solaires.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. Nul doute que nous sommes toujours attentifs à la rationalisation des coûts. L'étude qui avait été menée en 2021 comprenait la salle Mummenschanz mais également le restaurant ainsi que la petite salle. Quatre ans après, il a fallu réactualiser le tout, raison pour laquelle, un bureau d'architecte doit être mandaté pour mener à nouveau les réflexions.

S'agissant de l'anticipation, ces travaux avaient été inscrits dans la planification financière pour 2027 mais malheureusement ces travaux doivent être réalisés plus tôt que prévu et il a fallu réagir assez vite. Cette problématique avait déjà été anticipé avec les premières études en 2021. Le montant qui avait été estimé à l'époque et planifié pour 2027 se montait à CHF 1'200'000.-.

Concernant une éventuelle installation de panneaux photovoltaïques, en l'état, je ne peux pas vous répondre mais je prends note et regarderai si cela est techniquement faisable.

Mme Irene Bernhard, Présidente. La parole est-elle encore demandée au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote sur la proposition du Conseil communal.

Nous sommes actuellement 48 Conseillers généraux.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif aux études pour le remplacement du système de chauffage-ventilation-climatisation de la « salle Mummenchanz » de l'Espace Nuithonie pour un montant de CHF 181'300.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 18'130.-, soit CHF 18'130.- pour l'amortissement de 10% financées par la trésorerie courante sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 45 oui et 3 abstentions

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je vous propose une pause de 11 minutes.

La séance est interrompue de 21h59 à 22h10.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Poursuivons notre séance et passons au point 6 de notre ordre du jour.

6. Message relatif à la construction de nouveaux vestiaires sur le site du centre sportif du Platy

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je passe à la discussion générale et je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 26 novembre 2025, la Commission financière a reçu Mme Valentina Marthaler et M. François Grangier, Conseillers communaux en charge du dossier, et Mme Catherine Duvoisin, Responsable urbanisme et constructions.

La Commission financière les remercie pour leur présentation et pour les explications et réponses données lors de cet entretien.

A l'issue de cette séance, la Commission financière a obtenu toutes les réponses à ses questions, notamment sur la répartition des coûts entre la Commune et Groupe E, sur le contrat de bail entre

ces deux partenaires, sur les précautions prises en cas de situations malheureuses dans le cadre de cette collaboration, sur le choix de ne pas prévoir une potentielle surélévation, sur les choix d'aménagement des locaux des douches et sur la politique en termes d'installation de panneaux photovoltaïques et de gestion de la production d'énergie.

Sur la base des informations transmises, tant dans le Message que lors de la discussion avec Mme Marthaler, M. Grangier et Mme Duvoisin, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le Crédit d'investissement relatif à la construction de nouveaux vestiaires sur le site du centre sportif du Platy.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. Mme Andina.

Mme Roseline Andina, Conseillère générale. Le groupe PS soutient pleinement le message relatif à la construction de nouveaux vestiaires sur le site du centre sportif du Platy puisqu'il s'agit, à la fois, d'un projet sportif, mais également d'un projet exemplaire au niveau de la durabilité, soit deux thématiques auxquels notre parti tient particulièrement.

Comme vous avez certainement pu le constater, un effort particulier est porté au choix des matériaux, notamment par l'utilisation d'une ressource locale, à savoir le bois fourni par Forêts-Sarine, que ce soit pour la structure, le revêtement ou l'isolation thermique du bâtiment.

Le même soin a également été porté au niveau de la durabilité énergétique, que ce soit en profitant du raccordement au chauffage à distance voire en prévoyant la pose panneaux photovoltaïques, mais également en limitant la consommation, par exemple au niveau des sources lumineuses à travers la technologie LED couplée avec des détecteurs de présence.

On se soucie enfin de favoriser la perméabilité du sol par des pavés filtrants permettant l'infiltration des eaux de pluie, ou de favoriser la biodiversité, notamment par la plantation d'essences locales. Bref, tout a été pensé et conçu dans un esprit de durabilité.

Cela dit, notre groupe souligne également l'importance d'avoir des infrastructures sportives à la hauteur des clubs de notre Commune et, dans ce cas en particulier, au bénéfice du FC Villars-sur-Glâne, lequel a d'ailleurs reçu récemment, en tant que premier club de football fribourgeois, la distinction Quality Club de la part de l'ASF l'Association Suisse de football.

C'est pourquoi nous sommes convaincus que le club saura utiliser à bon escient et avec soin les nouveaux vestiaires.

Notre groupe soutient vivement ce projet et nous sommes persuadés que vous le ferez également.

Mme Irene Bernhard, Présidente. M. Overney.

M. Edouard Overney, Conseiller général. Le groupe Verts Centre Gauche a une proposition d'amendement pour étendre l'installation de panneaux photovoltaïques sur la buvette existante. Selon une discussion avec Mme Marthaler pour un budget d'environ CHF 10'500.- il serait possible d'étendre l'installation des panneaux au bâtiment existant. S'ajouterait à cela une étude statique pour garantir que la buvette peut supporter ces panneaux. C'est pourquoi, je propose d'augmenter le budget de CHF 20'000.- pour la pose d'une vingtaine de panneaux supplémentaires.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions ? M. Wicht.

M. Alexandre Wicht, Conseiller général. Le projet de construction de nouveaux vestiaires au centre sportif du Platy constitue une étape importante pour l'avenir de notre club de football. Les infrastructures actuelles arrivent clairement à leurs limites, et les besoins liés à la croissance du club rendent cette construction indispensable pour poursuivre son développement dans de bonnes conditions. Cette construction permettra également à d'autres club présent sur le site de récupérer des locaux nécessaires à leur épanouissement.

Ce projet représente également une opportunité de collaboration avec Groupe E, notamment en lien avec la station de transfert CAD intégrée au bâtiment. Il serait regrettable de ne pas saisir cette occasion de renforcer des partenariats locaux utiles à long terme.

Dans ce contexte, nous tenons aussi à rappeler notre responsabilité en matière de durabilité : les constructions communales doivent viser l'exemplarité écologique, et nous soutenons pleinement l'intention de réaliser un bâtiment économe, performant et respectueux de l'environnement.

Cependant, nous devons également aborder plusieurs points qui nous préoccupent :

Premièrement, malgré la collaboration et la prise en charge de nombreux coûts par le Groupe E, le montant total des travaux nous paraît particulièrement élevé, en particulier celui des mandataires. Nous avons de la peine à comprendre certains coûts, qui semblent difficilement justifiables dans le cadre d'un bâtiment de ce type.

Deuxièmement, nous regrettons un apparent manque de recherche d'économies. Un crédit d'étude avait été voté en décembre 2024 précisément pour optimiser le projet et en maîtriser les coûts, mais nous avons aujourd'hui l'impression que, parce qu'il s'agit d'argent public, les marges ont été traitées avec une certaine largesse. De plus, plusieurs études n'ont pas été menées et restent ouverte, comme l'utilisation de la production des panneaux photovoltaïques ou l'installation des bornes de recharge.

Troisièmement, à notre connaissance, peu d'entreprises ont répondu aux appels d'offres. Cela nous amène à nous demander si les critères de sélection ou les exigences posées n'étaient pas trop restrictifs, ou si l'appel d'offres manquait de clarté. Il serait utile d'obtenir une analyse à ce sujet, afin de garantir une réelle mise en concurrence.

Enfin, concernant les aspects de durabilité, nous partageons l'objectif écologique, mais les montants investis nous paraissent disproportionnés au regard du gain réel attendu en matière de CO₂. Nous devons nous assurer que chaque franc dépensé en faveur de la durabilité ait un impact mesurable et justifiable.

A ce sujet, je ne peux que regretter l'abandon de la possibilité de surélévation du bâtiment. Un des principes du développement durable n'est-il pas la modularité et la flexibilité des bâtiments ? Nous construisons des bâtiments pour une durée de 80 ans, qui dans cette salle peut me prédire des besoins du site du Platy pour les années à venir ? Priver la génération future de la possibilité de créer de nouveaux espaces à des coûts raisonnables tout en préservant l'espace non bâti, le tout pour 1% du budget global, reflète pour ma part, un grand manque de vision.

En résumé, le groupe PLR/PVL soutient la nécessité du projet et ses ambitions, mais nous appelons à davantage de rigueur financière et à une clarification de certains choix pour que ce projet puisse être mené dans l'intérêt de la Commune, de manière responsable, durable et économiquement maîtrisée.

Mme Irene Bernhard, Présidente. M. Monney.

M. Anatolio Monney, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire du 2 décembre, le groupe Le Centre a examiné l'objet soumis au vote de ce soir en particulier le projet de nouveaux vestiaires du centre sportif du Platy.

Le projet présente une synergie avec les travaux réalisés et financés avec le Groupe E notamment les travaux de creuse et génie civil en sous-sol. Cet aspect avait déjà été relevé lors du message préparatoire de 2023. Toutefois, si la forme du message est claire, le fond pose un

problème. On nous demande de valider un crédit de près de 3 millions de francs pour la construction des vestiaires alors que le Groupe E prend en charge une partie des travaux. Dès lors, il ne reste plus qu'à réaliser hors sol les vestiaires. Pour des vestiaires à usage sportif, le montant nous semble élevé. Dans un contexte où les budgets communaux, cantonaux et fédéraux sont sous pression et présentent des déficits appelés à durer, il est nécessaire de rechercher des économies sur ce type de projet.

Ces économies ne doivent pas nuire à la qualité mais une véritable étude comparative de variantes et de matériaux doit être apportée et démontrée.

Je vous citerai deux exemples particuliers : le projet prévoit de remplacer un chauffage à gaz de la buvette par un raccordement au chauffage à distance, ce qui paraît logique vu la proximité des infrastructures. Cependant, ce chauffage à distance implique le Groupe E et les tarifs pratiqués sont reconnus comme élevés. Actuellement, la chaleur distribuée provient de l'incinération des déchets à la SAIDF mais, en bout de réseau l'eau chaude perd de sa pression et son énergie calorifique. Les nouvelles installations sous les futurs vestiaires serviront à redonner de la pression au réseau cependant, il faut savoir que pour redonner de la température, le chauffage à distance a besoin de centrale fonctionnant au gaz ce qui n'est pas le cas sur l'infrastructure projetée.

Finalement, nous remplaçons un chauffage à gaz par un autre chauffage à gaz intégré au chauffage à distance. Conceptuellement, ce choix est difficile à comprendre mais cette remarque n'engage que moi.

Un autre exemple, le projet prévoit près de 300 m² de panneaux solaires sur la base d'une expérience pratique cela correspond probablement à une puissance de crête de plus de 60 kW donc une quantité importante d'électricité produite. On ne voit pas clairement comment cette énergie sera utilisée sur place à part une éventuelle installation de batterie. Si le solaire thermique a été abandonné pour la production d'eau chaude, il serait pertinent de concevoir une utilisation directe de cette électricité en particulier pour les besoins en eau chaude par des PAC.

Pour rappel, les besoins en eau chaude seront importants entre mars et octobre soit au plus fort de la production photovoltaïque. Il semble plus intéressant d'utiliser sur place l'énergie produite plutôt que de la revendre à un tarif aujourd'hui garanti par le Groupe E mais dont rien ne dit qu'il restera positif à l'avenir.

Un autre point de préoccupation, les honoraires des mandataires spécialisés.

En 2024, le Conseil avait validé un crédit d'étude de CHF 240'000.-. Sur le document actuel, les honoraires prévus pour le crédit de construction, position 291 à 296.8, s'élèvent à CHF 375'000.-.

Le total des prestations d'ingénieurs spécialisés se monte à CHF 615'000.- soit environ 20% du crédit de la construction.

Dans la pratique professionnelle courante y compris pour des projets publics, les honoraires se situent généralement entre 10 et 12%. Je vous citerai deux exemples marquants :

Ingénieurs chauffage / ventilation	- crédit d'études CHF 24'000.-
	- crédit de réalisation CHF 52'000.-
	- montant des travaux sur ce poste CHF 185'000.-
	- honoraires env. 41% du montant des travaux spécifiques
Architectes paysagistes / aménagement extérieurs	- crédit d'études CHF 40'000.-
	- crédit de réalisation CHF 40'000.-
	- montant des travaux CHF 280'000.-
	- honoraires env. 29% du montant des travaux.

Avec ces honoraires, ce dernier mandataire a certainement suivi une formation au sud de la France afin de nous construire des pistes de pétanque accréditée « championnat du monde ». Comme on peut le constater la transparence et la cohérence des chiffres ne sont pas pleinement garanties.

Nous souhaiterions savoir s'il s'agit de mandats de gré à gré ou de procédure avec appel d'offres, cahier des charges, descriptif des prestations et comparatif systématique des offres.

Le groupe Le Centre soutient néanmoins le principe du projet de nouveaux vestiaires au Platy.

Cependant, nous demandons :

- Que des économies soient recherchées sur l'ensemble du projet sans sacrifier la qualité mais en optimisant les choix techniques et les matériaux.
- Que les honoraires des mandataires soient cohérents avec leurs travaux respectifs et surtout présentés de manière plus transparente et détaillée dans les futurs messages.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. Je vous remercie pour le soutien apporté à ce message. S'agissant de la proposition de M. Overney d'étendre les installations photovoltaïques sur le toit, cette solution a été examinée mais n'a pas été retenue car les coûts étaient trop importants par rapports au bénéfice. L'ingénieur a estimé que le rendement serait de 7 kW, ce qui est assez faible alors que le coût serait d'environ CHF 10'000.- uniquement pour les installations photovoltaïques. De plus, il faudrait connaître si, au niveau statique, le toit de la buvette supporterait des panneaux photovoltaïques. Pour le savoir, il faudrait réaliser une étude. Si cette étude démontre un besoin effectif de renforcer la structure, il faudrait compter entre CHF 40'000.- et CHF 80'000.- pour un tel renforcement. Raison pour laquelle, le Conseil communal a renoncé à cette variante.

Au sujet d'économies, je peux vous assurer que le Conseil communal a étudié attentivement tous les CFC et matériaux. De nombreuses séances ont eu lieu durant lesquelles toutes les mesures d'économies ont été étudiées. Le message qui vous est proposé ce soir est une demande de crédit comportant toutes les mesures d'économies. Le Conseil communal a fait en sorte d'avoir de beaux vestiaires sans qu'ils soient luxueux car il a étudié les alternatives les moins coûteuses.

Concernant les appels d'offre, effectivement, peu d'entreprises ont répondu. Pour certains CFC, parfois seulement une entreprise a répondu. C'est un peu « le jeu » des procédures ouvertes où il y a de nombreux critères d'évaluation à respecter. Les PME n'ont parfois malheureusement pas les structures nécessaires pour déposer des dossiers complets. Plusieurs entreprises renoncent à déposer des dossiers par manque de ressources par rapport aux grands groupes. Dès que nous le pouvons, nous favorisons la procédure de gré à gré concurrentielle. Ce n'est pas possible pour tous les CFC étant donné les montants qui sont en jeu. Par la loi, nous sommes tenus d'effectuer une procédure ouverte.

Au sujet de la surélévation, celle-ci a été étudiée et écartée dans un souci d'économie. En effet, selon l'ingénieur, un étage supplémentaire aurait dû respecter exactement la répartition des pièces de l'étage du bas composées de huit petits vestiaires. Le Conseil communal a estimé qu'il n'y avait pas le besoin et l'utilité de 8 pièces supplémentaires à l'étage.

Le montant qui vous est proposé ce soir est important certes mais à titre de comparaison, la commune de Granges-Paccot a construit deux vestiaires pour un montant de CHF 800'000.- alors qu'à Villars-sur-Glâne le coût pour la construction de 8 vestiaires est de moins de 3 millions. Nous sommes donc dans les ordres de grandeurs pour de telles constructions, et même meilleur marché.

Par rapport aux honoraires des ingénieurs, l'objet qui vous est présenté comporte beaucoup d'installations techniques ce qui explique des montants élevés pour certains CFC comme pour les aménagements extérieurs qui comptent plus de 3'800 m². Nous avons également fait le choix de porter une attention particulière au développement durable, notamment par le biais du réemploi des matériaux quand cela est possible, etc. Tous ces aspects ont un certain coût. J'en ai terminé et me tourne vers mon Collègue M. Grangier pour savoir s'il a quelque chose à ajouter ?

M. François Grangier, Conseiller communal. Concernant les aménagements extérieurs qui ressortent de mon dicastère, il y a des choix qui ont clairement été faits. Le Groupe E paie une grande partie de l'aménagement extérieur. Toutefois, ils reconstruisent à l'identique ce qu'ils ont démolé. Par exemple pour le parking, le Groupe E paiera le montant pour le refaire en goudron alors que le choix du Conseil communal s'est porté sur du pavé filtrant dont la plus-value sera à la charge de la Commune. C'est pour cela que les comparaisons sont difficiles à établir car il faudrait examiner toutes les clés de répartition pour être sûr du comparatif.

Quelques mots par rapport aux gradins et à la difficulté pour l'arborisation autour de ceux-ci. En effet, les fosses doivent être profondes et relativement larges pour la plantation d'arbre et tous ces aspects ont un coût. Nous avons déjà fait l'expérience avec des fosses trop petites où les arbres ont dépéri rapidement.

Mme Irene Bernhard, Présidente. M. Overney maintenez-vous votre amendement ?

M. Edouard Overney, Conseiller général. Oui, je demande CHF 20'000.- afin de pouvoir ajouter 24 panneaux supplémentaire aux 84 existants pour un total de 108 panneaux.

Cette énergie pourrait être utilisée pour la consommation d'eau chaude sur le site et aussi la réinjecter dans la communauté d'énergie électrique. De manière générale, j'estime que tout projet doit être réalisé jusqu'au bout. Toutefois, il est clair que si l'étude démontre que le toit de la buvette doit être renforcé et qu'il faut investir encore CHF 80'000.-, mon amendement ne ferait aucun sens.

Mme Irene Bernhard, Présidente. M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. J'ai encore une remarque à la suite des explications qui ont été données notamment sur le faible retour par rapport aux soumissions.

Entendre qu'il y a peu de PME dans le Canton qui ont les épaules solides pour assumer un projet aussi complexe qu'un vestiaire m'interpelle sur les critères qui ont été établis ainsi que par rapport aux choix des entreprises.

J'encourage le Conseil communal à réfléchir sur le choix des critères car je pense que dans le Canton de Fribourg, il y a plus qu'une PME qui a les épaules afin de soumissionner pour la construction de vestiaires ou d'une étude.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Comme vient de le souligner notre collègue Dumont, si les prestataires ne manquent pas, c'est donc la procédure d'appel d'offres et marchés publics qui pêche.

J'invite le Conseil communal à faire appel à l'Observatoire des marchés publics romands (OMPr, <http://www.ompr.ch/>), association dont les prestations sont gratuites et qui peut contribuer à l'amélioration ainsi qu'à la résolution de la problématique soulevée.

Sur les 852 analyses de l'OMPr référencées sur leur site internet, seules 142 concernent le Canton de Fribourg, mais aucune ne concerne notre Commune.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Pour rebondir sur la proposition d'amendement des Verts PCS, il a été mentionné d'utiliser l'électricité produite pour chauffer l'eau sur site mais le projet ne prévoit pas de boiler, ni de PAC électrique. C'est le chauffage à distance qui a été prévu pour ce projet. Dès lors, les panneaux photovoltaïques supplémentaires ne pourront pas être utilisés pour chauffer l'eau et je doute aussi de la pertinence d'une étude statique pour quelques panneaux photovoltaïques supplémentaires d'autant plus que normalement ces toitures sont prévues pour supporter une certaine quantité de neige.

Concernant les propos de M. Grangier sur le choix des pavés filtrants plutôt que du goudron. Je pose la question de savoir si c'était un choix du Conseil communal ou une exigence cantonale. Car la DIME exige, en règle générale, des surfaces perméables avec des pavés filtrants pour les permis de construire. D'une certaine manière, c'est une exigence de la DIME et il faudrait peut-être aborder le Groupe E afin de négocier à ce niveau-là.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal, M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller communal. Pour répondre à M. Küttel, s'agissant des pavés filtrants, c'est un choix du Conseil communal et c'est une obligation indirecte par rapport au ruissellement des eaux. Nous devons récupérer une bonne partie de eaux pour éviter des inondations et des crues tricenaires. Nous avons deux choix, soit on remettait du goudron avec des canalisations beaucoup trop importantes et pour la différence de prix, les pavés filtrants étaient clairement la meilleure solution.

Par rapport aux négociations avec le Groupe E, le projet qui vous est présenté a demandé d'après négociations et il n'y a aucune volonté de retourner à la table des négociations. Ce qui a été obtenu ne pourra pas l'être une deuxième fois vu le résultat obtenu lors du premier tour de table.

Mme Irene Bernhard, Présidente. La parole est-elle encore demandée au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote concernant l'amendement.

Celles et ceux qui acceptent la proposition d'amendement du groupe Verts-PCS afin d'augmenter le crédit de CHF 20'000.- sont priés de le manifester par main levée.

La proposition d'amendement est acceptée par 28 oui, 12 non et 9 abstentions

Mme Irene Bernhard, Présidente. Etant donné que la proposition d'amendement a été acceptée, nous passons au vote sur le message relatif à la construction de nouveaux vestiaires sur le site du centre sportif du Platy.

Celles et ceux qui acceptent le message amendé de CHF 20'000.- soit pour un totale de CHF 2'740'000.- relatif à la construction de nouveaux vestiaires sur le site du centre sportif du Platy sont priés de le manifester par main levée.

Le message amendé est accepté par 41 oui et 8 abstentions

Mme Irene Bernhard, Présidente. Nous passons au point 7 de notre ordre du jour.

7. Message relatif aux études pour la rénovation des vestiaires du centre sportif du Platy

Mme Irene Bernhard, Présidente. J'ouvre la discussion générale et je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 26 novembre 2025, la Commission financière a reçu Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale en charge du dossier et Mme Catherine Duvoisin, Responsable urbanisme et constructions.

La Commission financière les remercie pour leur présentation et pour les explications et réponses données lors de cet entretien.

A l'issue de cette séance, la Commission financière a obtenu toutes les réponses à ses questions, notamment sur le calendrier de réalisation de ce projet, sur la production et la distribution de chaleur, sur l'enveloppe thermique du bâtiment et sur les mesures à prendre au niveau du désamiantage à effectuer en cours de travaux.

Sur la base des informations transmises, tant dans le message que lors de la discussion avec Mme Marthaler et Mme Duvoisin, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le Crédit d'investissement relatif aux études pour la rénovation des vestiaires du centre sportif du Platy.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. M. Wicht.

M. Alexandre Wicht, Conseiller général. Le centre sportif de notre Commune a désormais plus de quarante ans. C'est une infrastructure essentielle, utilisée quotidiennement par nos écoles, nos sociétés locales et de nombreux habitants. Mais son âge se traduit aujourd'hui par des installations techniques dépassées, des équipements vieillissants et une efficacité énergétique qui n'est plus acceptable.

Sur ce point, nous sommes tous d'accord : oui, une rénovation est indispensable.

En revanche, face au projet présenté, une interrogation centrale subsiste : la cohérence entre les travaux réellement prévus et les montants attribués aux mandataires, en particulier à la maîtrise d'œuvre architecturale.

Les interventions annoncées sont avant tout techniques : ventilation, sanitaire, électricité, équipements des vestiaires, remise à niveau ciblée. Dans ce type de projet, les bureaux d'ingénieurs spécialisés assurent l'essentiel du travail. La part strictement architecturale demeure limitée. Il est donc légitime de demander :

- comment les honoraires ont été calculés ;

- en quoi les prestations annoncées justifient les montants proposés ;
- et si la répartition entre architecte, ingénieurs et autres intervenants est réellement proportionnée en relation à leurs responsabilités effectives.

Notre rôle n'est pas de mettre en cause les compétences des mandataires, mais de garantir une utilisation transparente, responsable et mesurée de l'argent public.

C'est pourquoi, le groupe PLR-PVL demande des réponses claires, précises et documentées.

Pour être tout à fait explicite : si les explications fournies sont insuffisantes, évasives ou ne permettent pas de justifier pleinement les montants attribués, nous demanderons une réduction de l'enveloppe budgétaire.

Le Conseil général ne peut pas accorder un crédit sans maîtriser l'intégralité de sa structure. Nous souhaitons donc être éclairés de manière complète avant de nous prononcer.

Mme Irene Bernhard, Présidente. M. Monney.

M. Anatolio Monney, Conseiller général. En 1983 à l'occasion de la journée de ma majorité civique, j'ai personnellement visité le chantier de construction accompagné de quelques Conseillers communaux de l'époque. Avec mes contemporains, nous nous réjouissons d'avoir accès à ce type d'infrastructure et notamment des vestiaires modernes. J'en ai personnellement bénéficié en pratiquant du badminton en club durant 25 ans.

La nécessité de rénovation ne fait, dès lors, aucun doute. Cependant, notre groupe s'interroge à nouveau sur le montant des honoraires et notamment ceux de l'architecte qui s'élève à CHF 75'000.-. Cette somme nous paraît disproportionnée et injustifiée pour des travaux de rénovations intérieures concernant des douches et des vestiaires.

Je voudrais vous signaler deux réflexions parmi tant d'autres.

- Un montant de CHF 75'000.- correspond plus ou moins à 5 à 6 mois de revenu à plein temps pour un mandataire. Ce montant correspond à son salaire brut auquel s'ajoute les charges pour son employeur.
- Nous constatons également que des montants similaires sont récurrents dans d'autres projets comme CHF 73'000.- pour Mummenschanz ou CHF 78'000.- pour les nouveaux vestiaires demandés en 2024.

Ces observations nous amènent à nous demander si ces prestations font l'objet d'un appel de forme incluant un cahier des charges détaillé et un comparatif d'au moins trois offres.

Ces montants semblent directement sortir d'un chapeau magique !

Malgré ces quelques réflexions, le groupe Le Centre soutient ce projet. Toutefois, nous demandons qu'à l'avenir pour toutes demandes de ce type, une transparence totale soit assurée sur le montant des honoraires. Une justification détaillée de ces derniers devrait être incluse tant pour les crédits d'études que pour les crédits d'exécution.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère communale. Je vais essayer de vous répondre avec les informations qui sont en ma possession en espérant pouvoir vous convaincre de la nécessité de ces honoraires d'architectes.

Pour commencer, il est important de comprendre que l'architecte, dans tout projet, est le chef d'orchestre. Les Services techniques de la Commune peuvent jouer ce rôle pour de petites transformations mais pas pour des chantiers d'une telle ampleur.

J'ai l'offre de l'architecte sous les yeux et il n'y a pas d'heure prévue pour les phases d'avant-projet et pour les demandes d'autorisation. Cependant, il est prévu 354 heures, soit environ huit semaines et demie de travail pour établir le projet d'ouvrage et 221 heures soit environ 5 semaines pour ce qui est des appels d'offre. Le prix de l'heure pratiqué par cet architecte est de CHF 120.-, ce qui plus que correct.

La phase d'appel d'offres est facile à comprendre : il y a l'établissement des soumissions et l'analyse des propositions. Par contre, la phase de projet peut être beaucoup plus floue.

Lorsque nous vous demandons des crédits d'études c'est pour préparer le projet de la manière la plus détaillée possible pour que toutes les soumissions soient claires et que le devis et le planning puisse être respectés. Pour cela, il faut établir des plans mais aussi traiter le règlement des détails, le choix des matériaux, la coordination entre tous les ingénieurs spécialisés et j'en passe.

Pour comparer les chiffres, lors de la rénovation de l'école de Cormanon où il n'y avait pas d'enjeu architectural majeur mais des éléments techniques à régler au niveau de la planification, les

honoraires de l'architecte LZA s'élevaient pour la phase 1 à CHF 71'000.- et pour la phase 2 à CHF 161'000.- pour un projet de construction qui se montait à CHF 2'700'000.-.

A l'avenir, nous pourrions sans autre demander des offres concurrentielles à plusieurs architectes selon votre souhait. Cependant, il n'est pas opportun de faire des économies sur la première phase car nous prendrions des risques par la suite pour la seconde phase. Je ne peux que vous encourager à allouer le montant qui vous est demandé aujourd'hui pour les honoraires d'architectes afin de pouvoir venir par la suite avec une demande de crédit de construction la plus précise possible.

J'espère avoir répondu à vos questions. Je peux aussi que réitérer la confiance que nous plaçons dans nos mandataires. Pour les divers projets de construction, nous faisons appels à différents architectes et ils sont tous dans la même fourchette de prix.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? M. Wicht.

M. Alexandre Wicht, Conseiller général. Je vous remercie pour les explications. Vous mentionnez que les architectes sont des chefs d'orchestre mais les ingénieurs spécialisés sont tout à fait capables d'effectuer ce travail, ce qui diminuerait le nombre de personne pour ce type de projet.

Ce qui m'intéresse, c'est de savoir ce que l'architecte réalise avec 221 heures de travail pour l'établissement des soumissions ? Car s'il s'occupe d'établir les soumissions pour le chauffage-ventilation et sanitaires, c'est prendre des risques ! Nous vous prions de bien vouloir contrôler tout cela.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Est-ce que la parole est encore demandée ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif aux études pour la rénovation des vestiaires du Centre sportif du Platy pour un montant de CHF 151'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 18'120.-, soit CHF 15'100.- pour l'amortissement de 10% et CHF 3'020.- pour l'intérêt de 2% et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 36 oui, 8 non et 5 abstentions

Mme Irene Bernhard, Présidente. Il est 22 heures 57. Je vous propose de reporter les deux postulats à la séance de février 2026 et de finir ce soir avec le message relatif à la révision totale de statuts de l'Association Régionale de la Sarine ARS et les divers. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Tel n'est pas le cas, nous passons au point 8.

8. Message relatif à la révision totale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine ARS

Mme Irene Bernhard, Présidente. Les statuts tels que présentés dans le message, ont été votés par l'assemblée des délégués de l'ARS. Des modifications concernant les statuts ne sont pas possible. Le Conseil général est appelé à accepter ou à refuser les statuts tels que proposés.

Vous avez tous eu la possibilité de participer aux séances d'information sur les nouveaux statuts et avez pu poser vos questions y relatives. J'ouvre la discussion et donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 26 novembre 2025, la Commission financière a reçu M. Bruno Marmier, Syndic et en charge du dossier.

La Commission financière le remercie pour sa présentation et pour les explications et réponses données lors de cet entretien.

La Commission financière a pris connaissance en détails de la stratégie qui a mené à la détermination des clés de répartition. Elle relève que l'esprit de la constitution de celles-ci veut que les communes qui paient soient celles qui consomment. Les critères péréquatifs ne sont appliqués que pour le domaine « Economie territoriale ». La répartition des coûts est par conséquent principalement causale. Au niveau de l'organe décisionnel chargé du domaine des transports, la Commission relève avec satisfaction qu'il s'agira d'une « Commission des transports urbains » qui aura la même composition que le Comité d'Agglo actuel, soit un organe composé de membres des communes bénéficiaires.

Sur la base des informations transmises, tant dans le Message que lors de la discussion avec M. Marmier, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la modification des statuts de l'ARS.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole ?
M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Syndic. «Kurz und bündig». C'est un travail de longue haleine pour rassembler toutes les communes de la Sarine. C'est un district où les communes sont très hétérogènes et il a fallu beaucoup de travail pour arriver aux clés de répartition. Je peux encore vous informer ce soir que, les communes de Bois-d'Amont, Cottens, Fribourg, Gibloux, Givisiez, Hauterive, Marly, Neyruz et Prez ont, d'ores et déjà, accepté ces statuts.

Mme Irene Bernhard, Présidente. M Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Réuni en séance le 4 décembre dernier, le groupe PLR-PVL a examiné avec attention le message relatif à la révision des statuts de l'ARS.

Le PLR n'est pas opposé par principe aux associations de communes. Elles peuvent être un outil pragmatique et utile lorsque les défis dépassent clairement les frontières communales. À l'échelle du district, il est logique de réfléchir ensemble à l'aménagement, à la mobilité, au développement économique ou encore à certaines questions environnementales. Les nouveaux statuts de l'ARS s'inscrivent précisément dans cette logique d'élargissement des thématiques régionales.

Par ailleurs, nous sommes dans un contexte institutionnel particulier. La révision a été adoptée par l'assemblée des délégué·e·s le 18 septembre 2025 et doit maintenant être validée par les législatifs communaux, avec une entrée en vigueur prévue au 1er juillet 2026.

Notre Conseil communal soutient cette révision et nous propose de l'accepter, en la présentant notamment comme une réponse à la dissolution de l'Agglomération. C'est précisément ici que commencent nos réserves. Le système politique suisse tient par une mécanique de proximité et de contrôle démocratique à plusieurs étages. Cette architecture est précieuse. Elle protège la confiance des citoyens, parce qu'elle permet d'identifier clairement qui décide, sur quelle base, et avec quelle responsabilité.

Or, les associations de communes comportent un risque bien connu : le déficit démocratique. Dans ce modèle, la décision s'éloigne parfois du Législatif communal et se concentre davantage dans les organes régionaux et, par ricochet, dans l'exécutif.

Dans les statuts révisés, l'ARS se dote d'un comité de direction et de délégations pouvant recevoir des compétences opérationnelles dans le cadre budgétaire. Cela peut être efficace sur le plan technique, mais cela accentue la sensation que des choix politiques prioritaires sont traités loin du débat direct de nos Conseils généraux.

L'efficacité ne doit pas se payer au prix de la légitimité démocratique. Penser que la centralisation est forcément un gage d'efficacité est une illusion. Quand les citoyens ne se sentent plus représentés, la défiance progresse et l'on connaît bien ce phénomène chez plusieurs de nos voisins européens.

J'ajoute une seconde réserve de fond : la logique du consentement. Idéalement, une association de communes devrait être un choix clairement voulu, discuté et assumé, parce que cette structure engage durablement la gouvernance et parfois les finances. Ici, la dynamique est largement dictée par la transition institutionnelle liée à la fin annoncée de l'Agglomération et par la volonté de confier certaines tâches d'agglomération à l'ARS.

Autrement dit, nous sommes davantage dans une adaptation nécessaire que dans une adhésion libre à un projet conçu de bas en haut.

Pour ma part, je ne souhaite ni rejeter en bloc la coopération régionale, ni donner un blanc-seing à une gouvernance que je juge trop éloignée du contrôle politique direct de nos législatifs communaux. Dans cette tension entre pragmatisme régional et vigilance démocratique, je m'abstiendrai donc lors du vote.

Et je souhaite que cette abstention soit interprétée comme un signal constructif, que je résume ainsi : oui à la coordination régionale quand elle apporte une véritable plus-value, mais avec des garde-fous démocratiques plus solides, et une vigilance permanente contre l'extension progressive de tâches qui devraient rester du ressort communal et pour préserver une organisation légère, efficiente et financièrement proportionnée.

Mme Irene Bernhard, Présidente. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. N'ayant pas anticipé que ce message passerait ce soir, j'avoue avoir hésité à faire un discours fleuve à la Jean-François Steiert pour jouer les prolongations. Mais je vous rassure, cela ne sera pas le cas.

Le groupe Le Centre va soutenir à une très faible majorité et sans grand enthousiasme ce message relatif à la révision des statuts de l'ARS.

Le groupe constate avec satisfaction que la double peine, soit l'inscription de l'IPF n'a pas été mise à toute les sauces et que ces statuts sont plutôt équilibrés voire équitables pour tout le monde.

Mme Irene Bernhard, Présidente. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Je ne vais pas répéter ce que M. Dumont a déjà mentionné ce soir. En revanche, je me suis abstenu ce soir pour plusieurs messages mais concernant celui des statuts de l'ARS, je voterai non.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres interventions ? M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Syndic. Au sujet de la réserve exprimée par rapport à la démocratie dans les associations de communes. Je peux vous dire que le Conseil communal partage cette inquiétude et dans la consultation sur la future loi sur les communes qui est en révision, il a plaidé afin qu'à l'avenir ce ne soit plus une assemblée des délégués qui vote sur ordre du Conseil communal mais que celles-ci soient de type parlementaire comme l'Agglomération avec des délégués qui votent en leur propre nom selon des visions politiques distinctes. Je ne sais pas quel sort le Conseil d'Etat réservera à cette proposition.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Est-ce que la parole est encore demandée. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Je souhaite remercier le Conseil communal de s'engager dans la révision de la loi sur les communes pour qu'à l'avenir, il y ait davantage de participation du Législatif mais cela ne changera pas mon vote sur les statuts de l'ARS.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Etant donné que la parole n'est plus demandée, je vous propose de passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message relatif à la révision totale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine ARS sont priés de le manifester par main levée.

Le message relatif à la révision totale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine ARS est accepté par 31 oui, 4 non et 14 abstentions

Mme Irene Bernhard, Présidente. Comme il n'y a eu aucune remarque concernant le report des deux postulats à la prochaine séance, nous passons au point 11 de notre ordre du jour, les divers.

11. Divers

Mme Irene Bernhard, Présidente. Je vous rappelle qu'il est 23h09 et qu'un apéritif nous attend !
Mme Balleyguier, vous avez la parole.

Mme Mélanie Balleyguier, Vice-présidente. Comme je n'ai pas envie que vous pensiez que je me dédouane de mes responsabilités, je vous informe que la sortie du Conseil général sera bien organisée mais pour des questions de météo elle aura lieu en mai 2026. Je vous donne ma parole que celles et ceux qui ne se représenteront pas seront invités.

Mme Irene Bernhard, Présidente. D'autres divers. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. J'ai deux petits points concernant le site internet de la Commune. Premièrement, j'invite le Conseil communal à revoir le moteur de recherche du site internet car lorsqu'on recherche un document, c'est très compliqué de trouver le document souhaité.

Deuxièmement, j'ai signalé une erreur concernant le plan climat avec la fonctionnalité qui le permet dans les bas de page du site. En effet, s'agissant des vélos, il est mentionné deux ans alors que le règlement stipule 5 ans.

Mme Irene Bernhard, Présidente. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Syndic. Pour répondre à M. Küttel, s'agissant du moteur de recherche du site internet, nous y travaillons. Je vous confirme également que nous avons bien reçu votre signalement d'erreur et que je ferai le nécessaire.

Pour terminer, au nom du Conseil communal, je vous souhaite à toutes et tous un Joyeux Noël ainsi qu'une bonne année.

Mme Irene Bernhard, Présidente. Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions, je vous remercie pour la qualité des débats ainsi que votre engagement souvent considérable.

Je tiens également à prendre congé, en votre nom à tous, de M. Laurent Wolfer, Secrétaire communal adjoint. En effet, c'était sa dernière séance parmi nous car il reprendra le poste de Secrétaire communal à Romont. Que tous nos vœux de réussite vous accompagnent dans cette nouvelle fonction.

Je vous adresse ainsi qu'à vos familles mes meilleurs vœux pour les fêtes de Noël. Erholen Sie sich gut in diesen schönen, friedvollen und hoffentlich lichtdurchfluteten Tagen!

Au plaisir de continuer avec vous cette aventure politique en 2026. Je lève la séance et vous invite à prendre part à l'apéritif traditionnel de fin d'année.

La séance est levée à 23 heures 12.

Approuvé le 12 février 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire


Emmanuel ROULIN



La Présidente


Irene BERNHARD

Annexe I Amendement article 20 - Règlement communal sur l'aide au logement

Annexe II Explication projet de logements à loyer modéré – Fondation de Villars-sur-Glâne pour le logement

Annexe III Amendement article 7 – Règlement communal sur l'aide au logement

Annexe IV Présentation du budget 2026

Annexe V Amendement budget 2026 - chapitre 7 - postes 7610.3637.00 et 7690.36.37.10

Règlement communal sur l'aide au logement

IV. DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

1. Financement de l'aide directe

- Art. 20
- ¹ **Pendant dix ans et** tant que la Fondation ne dispose pas de ressources suffisantes pour assumer le financement de l'aide directe au logement, la Commune continue à financer cette aide.
 - ⁴ **Pendant la phase de transition**, toute évolution du financement entre la Commune et la Fondation doit garantir la continuité de l'aide directe et respecter les buts du présent règlement.



Message relatif à l'aide au logement

Mercredi 10 décembre 2025

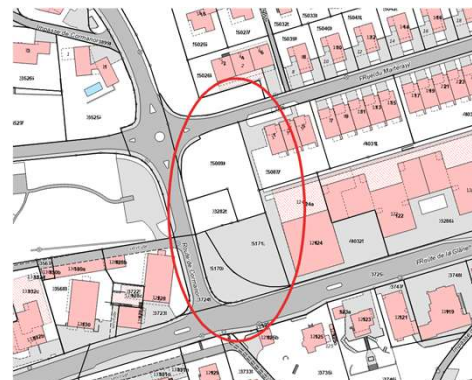
Séance du Conseil général

1

Projet logements à loyer modéré



- Rte de la Glâne, Plan d'aménagement de détail 34-35
- Etude de faisabilité dès 2022
- Propriété Commune 5009-3282-5171 RF
- Propriété Canton 5170 RF



2

2

Echange de terrains

- Discussions en cours dans le cadre du développement du projet routier de la route de la Glâne
- En attente réponse du SPC suite courrier du Conseil communal du 26 août 2025

Procédure

- Concours d'architectes + autorisations de construire 24 à 36 mois
- Construction env. 24 mois à coordonner avec le réaménagement routier



3

3

Programme:

- Logements à loyer modéré de 2 ½ à 5 ½ pièces
- Niveaux inférieurs: parking, locaux communs, artisanat
- Surface de plancher habitable approximativement 5'000 m2 (y compris surface pour artisanat)



Variante 1



Variante 2

4

4

Amendements pour le message relatif au règlement sur l'Aide au logement

Amendement:

Article 7 :

[...], exception faite des personnes en formation jusqu'à ~~20~~ 25 ans révolus.

Argumentaire:

Pour des raisons diverses (redoublement scolaire multiple, période de l'année où la personne est née, 10ème année linguistique, difficulté durant l'apprentissage ou les études, etc.), une personne peut rapidement se trouver, à l'âge de 20 ans, qu'au début ou au milieu d'un cursus de formation du Secondaire II.

MODIFICATIONS DU MESSAGE

- **1.** Les 2 investissements de CHF 90'000.- et CHF 40'000.- **pour les parois anti-bruit de la route de Villars et de la route du Soleil**, jusqu'ici dans les prérogatives du CC (p. 17-18 du Message), seront remplacées par un Message d'investissement de CHF 130'000.- qui sera soumis au Conseil Général au printemps prochain. Le compte pour les parois des 2 routes sera le **6150.5010.104**.
- **2. L'achat de terrain pour le BEP de Planafaye** de CHF 30'000.-, jusqu'ici dans les investissements (p. 18 du Message), sera transféré dans le budget de fonctionnement dans le compte **7101.3119.00** et, en contre-partie, le montant d'attribution à la réserve d'eau potable sera diminué de CHF 30'000.-, compte **7101.3510.06**. Totaux égaux du chapitre 7101 CHF 2'515'022.48 débit et crédit.
- **3.** En conséquence, ces corrections ont un **impact de CHF 0.-** sur le résultat du budget 2026 05.01.2026

UN BUDGET TROP
DÉFICITAIRE, MAIS
TRÈS INCERTAIN

UN
ENVIRONNEMENT
POLITIQUE ET
ÉCONOMIQUE
MOROSE

BUDGET 2026 DE LA
COMMUNE DE
VILLARS-SUR-GLÂNE

05.01.2026





CONTEXTES

- ❖ « Un trou de 19 millions... la ville devra fixer des priorités. »
(La Liberté, 04.12.25)
- ❖ « Marly ne voit pas le bout du tunnel. Déficit de 5,1 millions. »
(La Liberté, 04.12.25)
- ❖ « Des prévisions en rouge vif. Estavayer: déficit de 2,26 millions. »
(La Liberté, 06.12.25)
- ❖ « La Glâne face aux hausses d'impôts... plus du tiers des contribuables glânois s'exposent à une hausse d'impôts ce mois-ci. »
05.01.2026
(La Liberté, 03.12.25)

- 
- 
- « L'exécutif bullois projette un déficit de 4,16 millions. »
(La Liberté, 04.12.25)
 - « Châtel-Saint-Denis affiche près de 2 millions d'excédents de charges, malgré un sérieux coup de stylo rouge porté aux dépenses. »
(La Liberté, 04.12.25)
 - « Des entreprises encore plus grippées... De forts vents contraires continueront de s'abattre sur la Suisse (en 2026). »
(La Liberté, 04.12.25)

05.01.2026



I. DÉFICIT DE CHF 3'766'025.-

- Déficit couvert par capital propre de CHF 53'000'000
- Intègre le PAFE (+ CHF 1'500'000 environ)
- Péréquation financière en hausse
- Revenus fiscaux PM prudents
- Revenus fiscaux PP en légère hausse
- Charges de personnel: + CHF 390'000 , tout compris, +2,7%
- Aide cantonale RFFA: dernier exercice
- Maintien des prestations et des taux fiscaux (63,9 PP, 69 PM)

05.01.2026

II. COMPARAISON CHARGES ET PROFITS ÉPURÉS

- 1. Total des charges, épurées des imputations internes, des attributions aux réserves d'eau et des amortissements extraordinaires (mais y compris charges liées):
 - B 2025: CHF 82'825'228
 - B 2026: CHF 84'983'374
 - **+ CHF 2'158'146 = + 2,61%**
- 2. Total des produits, épurés des imputations internes, des produits de la STEP et des amortissements extraordinaires:
 - B 2025: CHF 82'686'499
 - B 2026: CHF 81'803'779
 - **- CHF 882'720 = - 1,07%**

05.01.2026

- 3. B 2025: déficit de CHF. 693'189
- B 2026: déficit de CHF 3'766'025

différence: CHF 3'072'836

- 4. Addition différence charges et revenus: B 2025 / B 2026 =

CHF 3'040'866 (quasi idem)

05.01.2026



III. PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCOMMUNALE

1.	Charge nette 2022 :	CHF	7'537'506
2.	Charge nette 2023 :	CHF	6'980'687
3.	Charge nette 2024:	CHF	6'634'384
4.	Charge nette 2025:	CHF	6'123'195
5.	Charge nette 2026:	CHF	7'294'565
6.	+ CHF 1'171'370.- (comptes 2023 et 2024 très positifs)		
7.	En 5 ans:	CHF	34'570'337
8.	Deuxième contributrice du canton derrière Fribourg (1/5 du total)		

05.01.2026



IV. COMPENSATION CANTONALE RFFA

1.	Compensation 2020 :	CHF	1'142'220
2.	Compensation 2021 :	CHF	533'027
3.	Compensation 2022 :	CHF	1'838'601
4.	Compensation 2023 :	CHF	1'941'308
5.	Compensation 2024 :	CHF	1'941'308
6.	Compensation 2025 :	CHF	1'637'978
7.	Compensation 2026:	CHF	1'764'617
8.	DERNIER EXERCICE		

05.01.2026



V. IMPÔT REVENU PERSONNES PHYSIQUES

1. CHF 26'050'000.- :

+ CHF	600'000	budget 2025
+ CHF	3'050'000	comptes 2023

2. Causes:

- Chiffres définitifs 2023 connus
- Augmentation selon Etat appliquée / PAFE
- Connaissance cas particuliers VSG
- **Stabilité. Prévisibilité.**

05.01.2026



VI. IMPÔT FORTUNE PERSONNES PHYSIQUES

1. CHF 2'570'000
2. Bases définitives SCC 2023
3. + CHF 410'000 C 2024
4. - CHF 200'000 B 2025
5. Recommandations de l'Etat suivies
6. Cas particuliers VSG

05.01.2026



VII. IMPÔT BÉNÉFICE PERSONNES MORALES

1. CHF 20'500'000
2. Base: taxations 2023 connues / positives
3. Idem B 2025 (malgré droits douane US...)
4. - CHF 6'800'000 C 2024 (exercice exceptionnel)
4. Cas particuliers / contacts directs
5. 5 contribuables / 85%
6. Dépendance historique / 40% / risque/ effet USA ??

05.01.2026



VIII. IMPÔTS CONJONCTURELS

1. Mutations immobilières

- CHF 1'000'000 : changement fiscal 2024
- **B 2025 : CHF 1'000'000 C 2024 : CHF 850'375**
- Record 2023 : CHF 1'800'000

2. Prestations en capital

- CHF 450'000.- : baisse taux cantonal 2024
- **B 2025 : CHF 450'000 C 2024 : CHF 431'563**

3. Mutations immobilières

- CHF 1'000'000.-
- **B 2025: CHF 1'200'000 C 2024: CHF 850'000**

05.01.2026



IX. STATISTIQUES DIVERSES

I. Dépenses liées

1. 50 % des charges brutes (+ 3,3% B 2025)
2. Augmentations PAFE : CHF 1'500'000, reports
3. PAFE : PC et aide sociale
4. Marge de manœuvre/ autonomie communale ?
5. « Qui paie ne commande **pas** » ...

05.01.2026



2. Subvention FAEF

- 2021 : CHF 1'504'712
- 2022 : CHF 1'668'108
- 2023 : CHF 1'899'273
- 2024 : CHF 2'368'715
- 2025 : CHF 3'600'000
- **2026 : CHF 3'200'000**
- **Augmentation 2021-2026=**
+ CHF 1'695'288, + 112%
- **Effort considérable/ programme de législation /**
raisons multiples/ stabilité espérée...

05.01.2026

3. Amortissements sur réévaluations 2025:

CHF 1'614'000

Prélèvement sur réserve de réévaluation :

CHF 2'300'000

Amélioration résultat 2026: CHF 686'000

Et non pas CHF 2'300'000

Fin en 2030.

05.01.2026

X. INVESTISSEMENTS 2026

1. Nets prévus 2026 : CHF 20'286'000 (Trans Agglo
CHF 8'000'000)
2. Grosse année (cf déjà messages de ce jour)
3. Autofinancement **partiel** (35'000'000 de liquidités)
4. Dette brute fin 2023: 70'000'000
5. Dette brute fin 2024: 60'000'000
6. Dette brute fin 2025: 50'000'000
7. Dette brute fin 2026: en légère augmentation
(CHF: + 3'000'000)

05.01.2026

CONCLUSIONS

1. Budget insatisfaisant, mais de très nombreuses inconnues (PAFE, US, ...)
2. Réflexions sur priorisation des dépenses et des investissements toujours plus indispensables (cf aussi planification).
3. Dépendance PM B 2026: 42%: une chance, mais aussi un risque.
4. C 2024 VSG : dépendance PM : 53%
5. Marly B 2025 : PP 23'500'000 / PM 3'225'000 05.01.2026 = 12%

L'EAU VA ENCORE COULER SOUS LES PONTS...

7. Avenir? Comptes 2025 OK Réflexions pour la suite ...



05.01.2026

PROPOSITION D'AMENDEMENT AU BUDGET 2026

Augmentation des montants inscrits au budget des rubriques

p.47 / 7610.3637.00 Développement durable de CHF 150'000.- à **CHF 200'000.-**

p.48 / 7690.3637.10 Transition énergétique de CHF 25'000.- à **CHF 50'000.-**

Proposition de reconduire les montants alloués en 2025 sur ces deux rubriques avec comme buts pour rappel :

- poursuivre efficacement la préparation des mesures du plan climat
- permettre le recours accru à des mandataires externes en appui des services techniques
- communiquer et diffuser les objectifs et mesures du plan climat auprès de la population (*mesure T1c*)
- mettre en oeuvre un système de monitoring externe (*mesure T3b*)

Groupe Vert.e.s - Centre gauche